NOTE

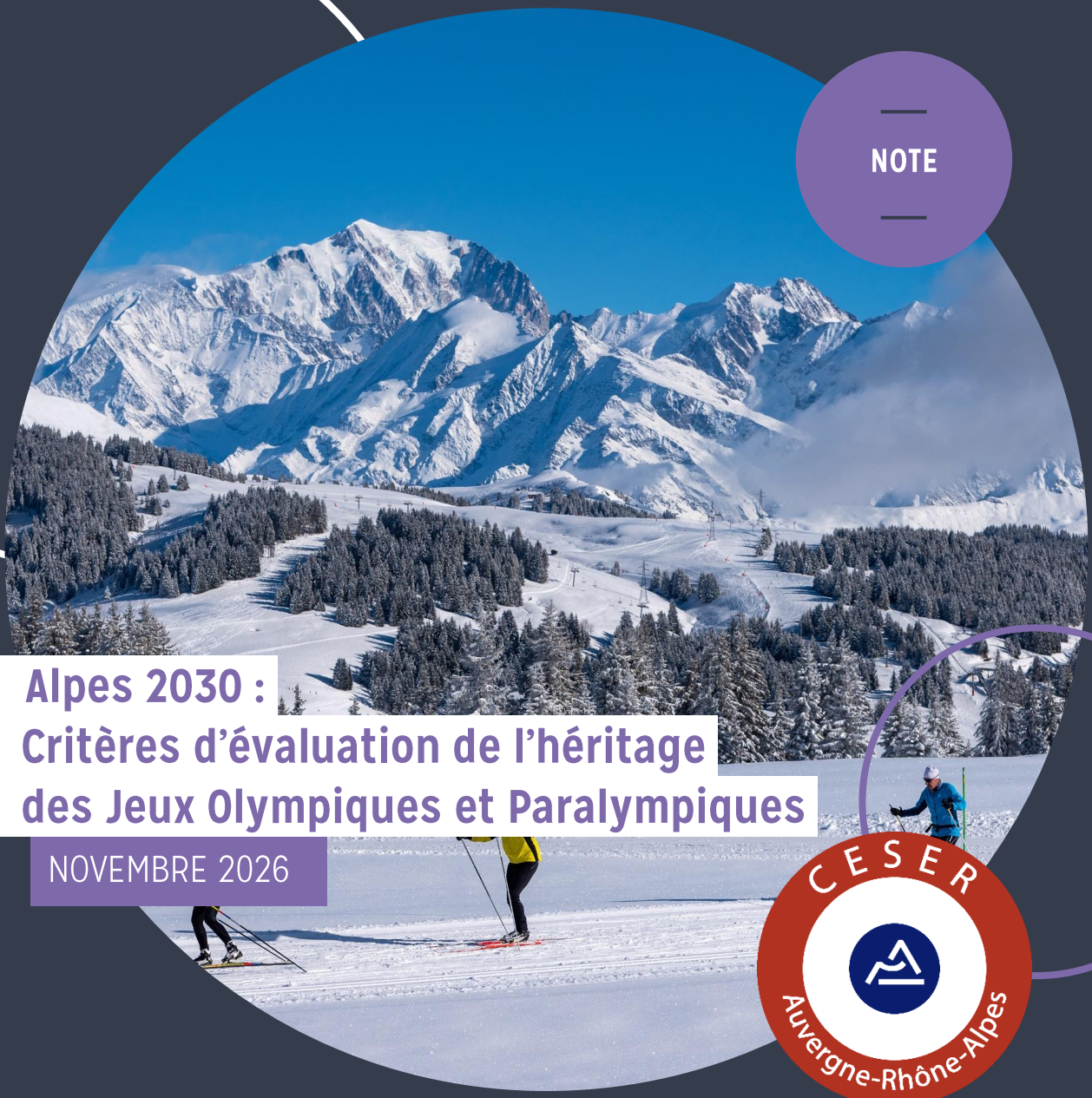

Alpes 2030 : Critères d'évaluation de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques

NOVEMBRE 2026

CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lequel il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 constituent un projet d'envergure pour notre région, ses territoires et ses habitants. Au-delà de l'évènement sportif lui-même, ils portent des ambitions importantes en matière de développement territorial, de transition écologique, de cohésion sociale et de rayonnement.

Mais leur réussite ne saurait se mesurer à la seule tenue des compétitions et à leur bilan organisationnel. Elle devra également s'apprécier à l'aune de leur héritage.

L'évaluation constitue à cet égard un levier essentiel : Elle ne doit pas être envisagée comme un exercice de contrôle porté a postériori sur les décisions prises, mais comme un outil d'aide à la décision et d'amélioration continue de l'action publique. Elle permet de prendre du recul sur les ambitions affichées, de mesurer les effets des choix opérés, d'identifier les réussites comme les éventuels points de vigilance et d'éclairer les décisions à venir. Elle doit aussi permettre d'ajuster les trajectoires en cours de route afin que les engagements initiaux se traduisent en bénéfices concrets et durables pour les territoires et leurs habitants. Evaluer l'héritage des Jeux c'est se donner les moyens de ne pas subir les effets d'un évènement, mais d'en construire et d'en maitriser collectivement les retombées à long terme.

Le CESER, par sa mission de représentation de la société civile organisée et sa contribution à l'évaluation des politiques publiques, a pleinement vocation à prendre part à cette démarche. Dans le prolongement de son rapport publié en juin 2026, il propose aujourd'hui un cadre d'évaluation structuré autour de fiches thématiques, associant critères et questions évaluatives.

Cette approche vise à donner des repères partagés, à objectiver les résultats et à apprécier l'héritage des Jeux dans toutes ses dimensions. La place accordée à la jeunesse rappelle notamment que cet héritage doit se penser dans le temps long et bénéficier aux générations futures.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

NOTE

2026-19



Président du groupe de travail

M. Didier LATAPIE



Rapporteure

Mme Colette ALSAFRANA

SOMMAIRE

Introduction 7

Quelle démarche évaluative ? 9

Un rapide état des lieux des JOP 2030 9

Quelle spécificité du regard du CESER ? 10

- La société civile organisée : une vision propre 11
- L'héritage des JOP 2030 : un précédent travail du CESER en 2026 11
- Une méthode pour l'évaluation des politiques publiques 11

Gouvernance des JOP 2030 : Divers acteurs et visions de l'héritage 12

- Un cadre commun qui s'adapte aux territoires et cultures 12
- Une ambition française pour les Alpes 2030 14
- Quelles visions des Régions concernées ? 16

Quelle évaluation des derniers JOP ? 18

- Paris 2024 18
- Milan Cortina 19

Critères d'évaluation 21

Quels enjeux prioritaires ? 21

Fiches thématiques 23

Fiche 1 : Avoir des infrastructures adaptées aux territoires 23

Fiche 2 : Favoriser le rayonnement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 25

Fiche 3 : « Nourrir les Jeux » en renforçant et structurant les filières agricoles 27

Fiche 4 : Diversifier les modèles économiques 28

Fiche 5 : Assurer la diffusion territoriale des retombées économiques 29

Fiche 6 : Valoriser et renouveler les pratiques sportives en montagne 30

Fiche 7 : Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel 31

Fiche 8 : Prendre en compte les différents usages de l'eau 32

Fiche 9 : Valoriser les compétences et l'expérience issues des JOP 2030 33

Fiche 10 : Assurer la maîtrise budgétaire 35

Fiche 11 : Considérer et intégrer des enjeux transverses 36

Fiche 12 : Promouvoir la jeunesse au cœur de l'héritage des JOP 2030 38

SOMMAIRE

Conclusion 39

Annexes 40

Annexe 1 : Différencier évaluation, contrôle, audit et pilotage 40

Annexe 2 : Charte sociale, économique et environnementale des JOP Alpes françaises 2030. 41

Annexe 3 : Objectifs en matière d'impact et d'héritage des Alpes françaises 2030 (2024, rapport au CIO) 48

Annexe 4 : Plan Héritage Ambition Jeux 2030 Etat-Région (2025). 49

Annexe 5 : Les engagements environnementaux des Jeux Alpes françaises 2030 (Objectifs élaborés en 2026) 53

Bibliographie 55

Glossaire 57

Contributeurs 58

Remerciements 59

Déclaration des groupes 60

Résultats des votes 66

Contacts 75



Introduction

Contexte

Dans le cadre de l'organisation des JOP 2030 en France, situés à la fois dans la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et en Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité travailler sur l'héritage à attendre à l'échelle de son périmètre géographique.

Par son rapport « Alpes 2030, un héritage à construire dès aujourd'hui », le CESER a rappelé que les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 ne constituent pas une finalité en soi, mais doivent être envisagés comme un levier de développement durable, de cohésion territoriale et d'innovation au bénéfice des habitants des territoires. La réussite des Jeux ne pourra ainsi être appréciée uniquement au regard de leur organisation ou de leur visibilité internationale, mais également à l'aune des effets qu'ils produiront avant, pendant et après l'évènement.

Dans la lignée de ce rapport voté en Assemblée Plénière le 23 juin 2026, un prolongement est attendu sur les critères d'évaluation de cet évènement au moment où ces JOP 2030 rentrent dans une nouvelle phase avec la définition des sites et disciplines olympiques. Dans cette perspective, le CESER a souhaité engager un travail visant à construire un cadre d'évaluation de l'événement et de son héritage.

Objectif

L'objectif consiste dès lors à lister des critères spécifiques à différents champs dans le cadre de l'organisation des JOP 2030 en Auvergne-Rhône-Alpes tout en conservant la spécificité du CESER et sa plus-value en tant que société civile organisée.

Plus précisément, ce travail visera à définir un cadre d'évaluation permettant d'apprécier, dans la durée, les effets des Jeux Alpes 2030 dans différentes thématiques : économique, sociale, environnementale, territoriale, sportive, ….

Enjeux

Il s'agit donc d'identifier les principaux enjeux à suivre, de proposer des critères et des indicateurs pertinents, et de préciser les conditions de leur mise en œuvre.

Cela s'inscrit en complémentarité d'acteurs divers en charge de l'organisation des JOP 2030 qui constituent leurs équipes pour cet évènement en précisant également leurs attentes.

Question

Quels sont les critères d'évaluation significatifs à prendre en compte dans le cadre des JOP 2030 ?

Démarche

Le CESER part pour cela de la méthodologie utilisée par une de ces instances en charge de l'évaluation des politiques publiques. Celle-ci mentionne notamment la spécificité du CESER qui ne constitue pas une assemblée d'experts sur ces questions mais bien une représentation de la société civile organisée.

Dès lors, le rapport voté en Assemblée Plénière de juin 2026 sur l'héritage des JOP 2030 par le CESER Auvergne-Rhône-Alpes constitue la matrice de ce travail.

Il s'agit de repartir des éléments fournis par les différentes commissions, d'en dégager les enjeux et besoins spécifiques afin d'en tirer in fine les critères les plus significatifs aux yeux des membres du CESER.

C'est donc une approche en complémentarité des travaux qui seront menés par d'autres instances évaluatives (Cour des comptes, INSEE, entités institutionnelles diverses) sur ces JOP qui constitue la singularité du travail du CESER sur cet enjeu.

Au-delà de l'audition du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) d'Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER a ainsi pu auditionner une ex-membre du Comité International Olympique (CIO) pour mieux comprendre la méthodologie de travail de cette institution en lien avec l'héritage des JOP.

« Une démocratie de confiance suppose une démocratie de la preuve »

Pierre ROSANVALLON
La légitimité démocratique : impartialité, reflexivité, proximité », 2008

« Au delà de l'événement, notre ambition est d'embarquer durablement l'ensemble des territoires alpins dans la transition écologique, en mobilisant les acteurs locaux, les collectivités, les entreprises et les citoyens.

Ces Jeux seront un levier concret pour transformer les pratiques, accélérer les dynamiques déjà engagées et construire un héritage utile aux générations futures. »

Marina FERRARI
Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative[1]

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont une formidable opportunité pour accompagner notre domaine alpin vers une montagne plus durable qui conserve toute son attractivité touristique.

Ces Jeux doivent aussi être le grand événement, sportif, festif, inclusif, dans lequel la France s'illustre par le nombre de médailles récoltées par ses champions[…]

Ces JOP sont enfin une aventure collective à laquelle je souhaite associer chaque habitant de notre région, mais bien au-delà, chaque Français. C'est un immense défi que nous relèverons tous ensemble ! »

Fabrice PANNEKOUCKE
Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes[2]

[1] https://www.sports.gouv.fr/alpes-francaises-2030-une-feuille-de-route-environnement-pour-des-jeux-d-hiver-durables-et-10148
[2] https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualites/jeux-olympiques-et-paralympiques-dhiver-2030-dans-les-alpes-francaises

01

Quelle démarche évaluative ?

Le CESER a souhaité s'emparer des JOP Alpes 2030 sous l'angle de la démarche évaluative à propos de l'héritage de cet évènement significatif pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce travail visant à proposer des critères d'évaluation concrets s'inscrit dans un écosystème existant, au croisement de l'évaluation des politiques publiques, des différents acteurs impliqués dans l'organisation de ces JOP mais également de la propre spécificité de notre instance, représentante de la société civile organisée au sein de la Région.

Dès lors, c'est un état des lieux sur la démache engagée que cette première partie se propose d'aborder.

Un rapide état des lieux des JOP 2030

Au moment de la rédaction de cette note en octobre 2026, les Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030 se précisent même s'il demeure des sujets significatifs à éclaircir.

La nomination fin octobre 2026 du nouveau dirigeant du COJOP, Geoffroy Roux de Bezieux, suite au départ en septembre 2026 d'Edgar Grospiron illustre la consolidation encore en cours des équipes au sein de ce projet.

Bien que l'intérim ait été assuré pendant la vacance de ce poste par Vincent Roberti, cette période illustre que la mise en place des JOP 2030 reste à clarifier.

Le lieu de la cérémonie de clôture encore indéfini (Lac de Serre-Ponçon, Stade Vélodrome, etc ...) est un des sujets encore en suspens à cette date.

Des incertitudes continuent d'exister sur le budget global du projet et le recours aux financements publics au sein de celui-ci.

Pour autant certains éléments sont dorénavant actés comme la carte des sites accueillant les différentes épreuves.

Cette note s'effectue dans un contexte du passage de la vision et de la conception à celui de la planification du projet.[3]

C'est tout l'intérêt de ce document du CESER que de prendre place à cet instant du projet, de manière à permettre la prise en compte ou non de certaines thématiques en amont de la finalisation des JOP Alpes 2030.

[3] Propos du président du COJOP, Geoffroy Roux de Bézieux, lors de sa nomination en tant que Président du COJOP « Dès [le 2 Novembre], je rejoindrais les équipes du comité d'organisation pour travailler à la mise en place opérationnelle, dans les territoires, de ce grand événement aux valeurs universelles ».
https://www.olympics.com/cio/news/alpes-2030-geoffroy-roux-de-bezieux-nomme-president

Cette temporalité en amont vient donc s'enchasser avec la constitution d'équipes dédiées sur cette thématique des JOP 2030 de la part de plusieurs entités, que ce soit la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la préfecture de Région ou encore le COJOP.

Pour autant ce moment est intéressant, dans un contexte où les premières réunions publiques se tiennent dans les territoires d'accueil des épreuves de la part du COJOP pour permettre un échange avec les habitants sur ce projet.

Cette note pourra constituer à cet égard un élément du débat public dans la définition des objectifs à anticiper pour ces JOP 2030.

GRANDS CHIFFRES

- Du 1er au 17 février 2030 (Olympiques) et du 1er au 10 mars 2030 (Paralympiques)
- **8** sports / **17** disciplines
- **3 500** athlétes – **100** délégations - 1ère édition des JOP d'Hiver paritaire
- **15 000** volontaires
- **2 millions** de spectateurs – **3 milliards** de téléspectateurs
- **4 pôles** de l'arc alpin français
  - Métropole Lyon
  - Haute Savoie
  - Savoie
  - Briançonnais.

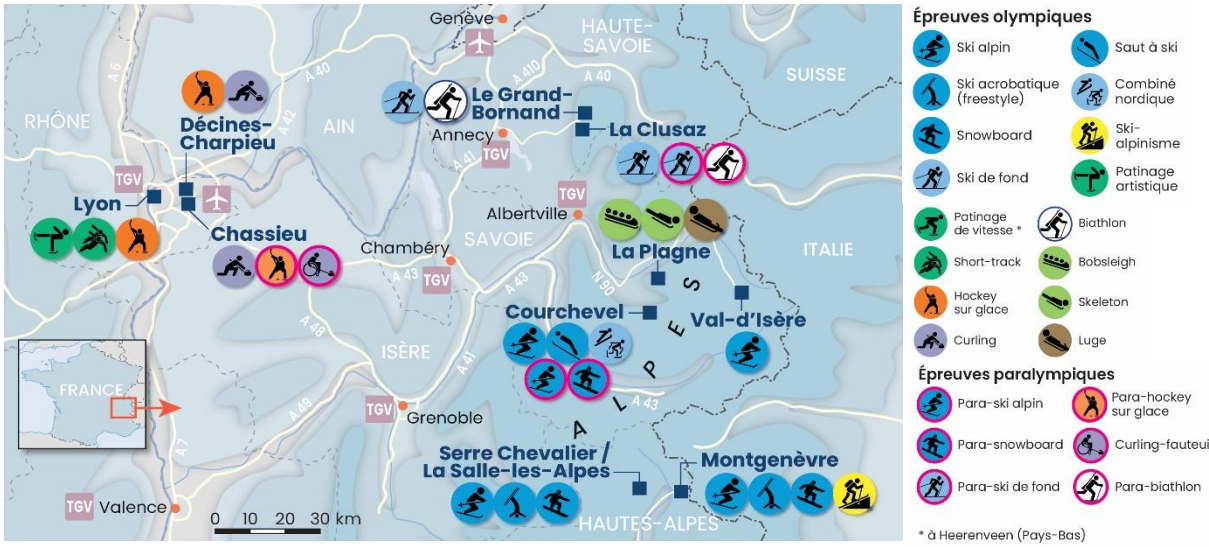

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, Sommets du Tourisme 2026 : Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030 : Un catalyseur pour le tourisme en Auvergne-Rhône-Alpes https://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.tv/sommets-du-tourisme-2026/sommets-26-jop203-WF85RILy

Erratum sur cette carte : La discipline « Combiné nordique » laissera sa place lors des JOP 2030 à celle du « Freeride ».



Communication du Comité International Olympique (CIO)
https://www.olympics.com/cio/news/alpes-2030-la-premiere-edition-des-jeux-olympiques-d-hiver-a-atteindre-la-parite-femmes-hommes-les-athletes-de-freeride-ski-et-snowboard-et-de-synchro9-patinage-artistique-feront-leurs-debuts-sur-la-scene-olympique

Quelle spécificité du regard du CESER ?.

La société civile organisée : une vision propre

Sur une thématique telle que celle des JO Alpes 2030 la légitimité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes à participer au débat public est réelle.

Le Conseil Economique, Social, Environnemental Régional en tant que représentant de la société civile organisée est composé de conseillers et conseillères provenant de mandants divers.

La pluralité des points du vue au sein de l'institution ainsi que la recherche de consensus dans son fonctionnement assure à celle-ci un regard propre. Il appartenait ainsi à l'institution de se saisir des questionnements posés par les futurs JOP 2030, en lien avec son organisation prochaine.

Par ailleurs, depuis la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe) et la loi 3DS, les CESER ont un rôle en matière d'évaluation des politiques publiques qui conforte leur vocation à éclairer les décisions publiques.

L'héritage des JOP 2030 : un précédent travail du CESER en 2026

En Juin 2026, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a adopté une note sur l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030. Ce document s'évertue à en dresser plusieurs enjeux significatifs. L'héritage des JOP, c'est à dire la capacité à laisser une trace dans un territoire et des consciences collectives comme individuelles, se construit en effet dès l'amont et la préparation d'un tel évènenement.

Alors que celui-ci rentre dans une phrase plus opérationnelle, que les différents sites et épreuves sont dorénavant consolidés, il apparait intéressant de contribuer à des recommandations en lien avec l'héritage des JOP 2030.

Pour ce travail, le CESER est donc reparti de la note conséquente de l'institution datant de l'été 2026.

Au sein de celle-ci, il a fallu en identifier les marqueurs et enjeux forts, les préciser par des questions évaluatives pour mieux en dégager des critères d'évaluation spécifiques. Ainsi, cette note prolonge ce précédent travail du CESER par le prisme de l'évaluation des politiques publiques.

Une méthode pour l'évaluation des politiques publiques

Définition de « l'évaluation des politiques publiques » selon la société française de l'évaluation (SFE) :

« *Elle vise à produire des connaissances sur les actions publiques, notamment quant à leurs effets, dans le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts.* »

En septembre 2025, le CESER a, par le biais d'un groupe de travail dédié, rédigé un rapport sur les pratiques d'évaluation en Auvergne-Rhône-Alpes. Celui-ci détaille une méthode qui a été reprise dans le cadre de cette note après présentation par plusieurs de ces membres[4].

Il est distingué **5 grandes étapes** de l'évaluation :

- Apprécier la faisabilité de l'évaluation, son utilité et le moment de l'évaluation
- Elaborer un cahier des charges avec 5 critères : Pertinence, efficacité, efficience, utilité et cohérence
- Définir une méthodologie et un calendrier précis
- Recueillir les données
- Elaborer un rapport avec des recommandations et leur mode de restitution.

Le partage de cette expertise a permis de clarifier la démarche en reprenant la spécicité du regard du CESER sur les questions évaluatives, et plus encore sur le rôle que cette institution peut jouer dans l'appropriation des pratiques évaluatives par divers acteurs, notamment publics.

Le CESER n'est pas un cabinet d'expertise de l'évaluation publique. Il doit se situer à mi-chemin entre les experts de l'évaluation et l'aspect démocratique. Il propose des axes qu'un portage politique pourra ensuite reprendre. La mise en oeuvre de l'évaluation est in fine de l'ordre de l'expertise technique.

Ainsi ce regard de la société civile organisée n'est pas celui d'une instance technique, spécialiste de l'évaluation des politiques publiques mais bien généraliste, avec son mandat, son regard et sa légitimité.

Elle propose des axes et critères dans une logique consultative sans volonté de se substituer aux autres institutions sectorielles spécialisées. Dès lors, c'est une démarche complémentaire qui est à mettre en avant, dans une temporalité où l'organisation des JOP 2030 se précise.

[4] Audition de Juin 2026 de Fabrice Canet et d'Anna Di Marco, membres du groupe d'études d'évaluation des politiques publiques du CESER Auvergne-Rhône-Alpes.

Distinguer l'impact de l'héritage

En reprenant un travail mené par le CESER Sud[5], on peut distinguer ces deux notions :

« ***L'impact*** *: ce terme se réfère aux effets à court terme des décisions et actions prises avant et dans l'immédiateté de la tenue des JOP.*

Il inclut les changements immédiats et les bénéfices directs résultant de l'événement, tels que l'augmentation de la participation sportive, les améliorations temporaires des infrastructures, et les retombées économiques et sociales immédiates.

L'impact est souvent mesuré par des indicateurs à court terme et est géré par des organismes comme le COJOP (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques) et la SoLiDeO (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques).

L'héritage *: l'héritage concerne les effets à long terme, souvent au-delà de dix ans après la tenue des JOP.*

Il englobe les bénéfices durables et les changements structurels qui perdurent bien après la fin de l'événement.

L'héritage peut inclure des infrastructures sportives pérennes, des programmes éducatifs et de formation, et des améliorations à long terme de la qualité de vie des habitants.

Les organismes éphémères comme le COJOP et la SoLiDeo ne sont pas en mesure de gérer cet héritage, car ils sont dissous après une période déterminée.

Ce sont les collectivités territoriales et la Région en appui éventuellement des agences et structures spécialisées qui prennent en charge la gestion de l'héritage. »

Il appartient également de distinguer **l'héritage matériel** (typiquement des infrastructures) de celui, **immatériel** : les émotions de porter la flamme ou découvrir une épreuve sportive, donner l'envie de pratiquer une activité physique, la perception de la société sur le handicap, etc …

La dimension immatérielle de l'héritage est à ne pas négliger.

Gouvernance des JOP 2030 : Divers acteurs et visions de l'héritage

Un cadre commun qui s'adapte aux territoires et cultures

Une évolution de la doctrine du CIO

Le Comité International Olympique (CIO) supervise l'organisation des Jeux Olympiques, été et hiver, après avoir choisi le pays hôte. Il associe, lors de ce choix, des membres du Comité International Paralympique (CIP)[6].

L'accompagnement du CIO sur les villes hôtes s'effectue en trois temporalité distinctes :

- En amont du choix de la ville choisie pour préciser la candidature et définir le projet.
- A partir du moment où la ville hôte est lauréate et jusqu'à à l'évènement, ainsi que pendant celui-ci, soit une durée de 5 à 7 ans.
- Après les Jeux de façon à faire perdurer les objectifs fixés en amont.

L'ONG internationale suisse travaille sur ces enjeux d'héritage depuis plusieurs années en témoigne le document de 2017 : « Approche stratégique en matière d'héritage : Une stratégie pour l'avenir »[7].

Depuis cette date, et durant ces dernières années, des évolutions significatives ont pu avoir lieu de façon à pouvoir uniformiser l'évaluation des grands évènements entre eux. Un cadre méthodologique a été élaboré avec l'OCDE, désormais effectif[8].

Surtout durant cette dernière décennie, la logique du CIO vis-à-vis de la ville d'accueil des Jeux a profondemment évoluée.

Comme en témoigne Tania Braga, ancienne responsable Heritage, Impact et Durabilité[9], d'une logique descendante où le CIO imposait ses critères d'organisation à la ville hôte, l'approche a consérablement évolué et gagné en flexibilité afin de prendre en compte, en premier lieu, les besoins et contraintes du territoire et de la culture associée.

Il s'agit de répondre à ces deux questions :

- Quels besoins de la région hôte pour son futur?
- Que peuvent apporter les Jeux en ce sens ?

Ainsi sur les prochains Jeux d'été, une épreuve a été modifiée afin de s'adapter aux contraintes locales[10].

[5] CESER Sud, Rapport « 2025 – Pour des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 fédérateurs pour la Région Sud, page 4
[6] Le CIP est le pendant du CIO pour les jeux paralympiques. Pour des questions de temporalité, il n'a pas été abordé cette institution dans ce travail. Il est donc fait référence principalement aux Jeux olympiques dans cette double page axée prioritairement sur les attentes du CIO.
[7] https://stillmed.olympics.com/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Olympic-Legacy/Approche-strategique-du-CIO-en-matiere-d-heritage-version-complete.pdf
[8] https://www.olympics.com/cio/news/l-ocde-publie-des-guides-independants-pour-mesurer-l-impact-a-long-terme-d-evenements-mondiaux-tels-que-les-jeux-olympiques-et-paralympiques
[9] Audition du 28 août 2026.
[10] En aviron, la distance des courses a été réduite.

Des critères d'évaluation spécifiques à chaque JOP

Par ailleurs, concernant l'évaluation, celle-ci diffère selon chaque JOP du fait des objectifs politiques différents fixés par l'entité hôte :

A Paris, en 2024, l'accent était mis sur :

- la pratique sportive de tous les jours, surtout celle des habitants proches des sites des épreuves ou des scolaires.
- La mobilisation de toute la chaine aux bénéfices des petites entreprises/ESS, surtout en Seine-Saint-Denis.

Activité physique et JOP Paris 2024

Le COJOP et le CIO ont mandaté l'ONAPS (Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité) sur le rectorat de Créteil pour mesurer l'impact de 30 minutes de sport en plus par jour sur le niveau d'attention des enfants et « l'état d'esprit » avec des évaluations de la part d'enseignants.

La ville de Paris a souhaité de son côté d'autres indicateurs axés sur la pratique du sport dans les quartiers défavorisés et également dans le département de la Seine Saint Denis (à travers notamment l'accès à des données comme le nombre de créneaux disponibles pour les élèves dans les piscines).

Lors des précédents JOP au Japon, l'angle d'évaluation s'intéressait de son côté à l'activité physique en entreprise par exemple.

Par ailleurs, lorsque les JOP avaient lieu en Chine, l'accent était mis sur le fait de découvrir une activité de sport d'hiver, quelle que soit sa nature, sa durée ou sa récurrence. Il s'agissait de « toucher » des individus, peu importe la manière (par exemple : découvrir le patinage pendant une session de 30 minutes sans que l'expérience soit forcément renouvelée ensuite).

Ainsi, le plus important reste de bénéficier d'un héritage adapté au territoire car Rio n'est pas Tokyo ou Paris.

Pour autant, la pratique sportive demeure toujours une thématique extrêmement importante dans le cadre des enjeux suivis.

Des grandes thématiques qui demeurent pour Alpes 2030

D'autres évolutions ont eu lieu ces dernières années notamment sur la prise en compte des problématiques environnementales avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre (qui ont diminué lors des Jeux Paris 2024[11]), sur les enjeux de préservation de la biodiversité ou bien sur la limitation des constructions d'infrastructures inadaptées aux territoires.

Il existe également un angle économique dans lequel les opportunités économiques créées par l'évènement restent dans le territoire afin d'éviter les fuites.

Dans le cadre des JOP Alpes 2030, on constate trois demandes de la part du CIO[12] :

- La prise en compte des enjeux liés à la préservation de la biodiversité et à l'accélération du réchauffement climatique
- La nécessité d'utiliser les infrastructures existantes dont certaines sont issues des Jeux Olympiques d'Albertville de 1992
- La réduction des coûts d'organisation des Jeux d'hiver tout en visant à faire assurer le financement des Jeux Olympiques et Paralympiques essentiellement par des recettes de nature privée.

Ces indicateurs sont cumulables avec ceux proposés par la ville hôte.

In fine, on en distingue trois types :

- Indicateurs liés au cadre commun CIO - OCDE
- Indicateurs liés aux objectifs de chaque édition des Jeux
- Indicateurs additionnels liés aux demandes de la société

Sur ce dernier point concernant la volonté des citoyens sur ces JOP 2030, on peut citer une enquête réalisée pour le compte de l'ANMSM (Association Nationale des Maires des Stations de Montagne), sur la perception des JOP.

On trouve deux défis prioritaires et partagés par les Français mais également par les habitants de montagne concernés par les JOP[13] :

- la maitrise des investissements
- le développement durable (à travers l'impact sur les écosystèmes).

Les locaux rajoutent également un troisième élément : les mobilités et leur amélioration.

[11] https://www.olympics.com/cio/news/le-rapport-de-paris-2024-confirme-une-reduction-de-plus-de-50-des-emissions-de-carbone
[12] https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualites/une-reflexion-approfondie-pour-des-jeux-exemplaires
[13] https://www.g2a-consulting.com/nos-etudes/jeux-olympiques-et-paralympiques-2030/

Pour autant, d'autres acteurs engagés dans la gouvernance des JOP 2030 ont également leurs propres attentes sur l'héritage et son évaluation.

Une ambition française pour les Alpes 2030

En France, les principaux acteurs de la gouvernance à propos de cet évènement sont :

- Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP).
- L'Etat, à travers notamment la Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP), rattachée au Premier ministre qui coordonne les actions des différents ministères, comme celui des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.
- Le mouvement sportif, avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF).
- Les Régions hôtes : Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Sud).
- La Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) Alpes 2030.

En 2023, la France s'est portée candidate à l'organisation des JOP 2030, initiative courronnée de succès en 2024.

Un **dossier de candidature** a été rédigé alors avec des axes prioritaires, notamment dans le domaine de l'héritage. 7 angles différents ont été proposés à cette occasion[14] :

- Culture et développement créatif
- Avantages et objectifs environnementaux
- Avantages sur le plan économique
- Sport pour tous et activité physique
- Développement du sport de compétition
- Développement social par le sport
- Compétences humaines, réseaux et innovations

Par la suite, en 2025, un **plan Héritage Ambition Jeux 2030 État-Régions** a explicité les ambitions du gouvernement pour ces futurs JOP [15].

Celui-ci « *aura pour objectif d'identifier des mesures concrètes permettant de renforcer la place du sport dans le quotidien de l'ensemble des Français mais aussi de répondre aux enjeux climatiques forts auxquels font face les territoires montagnards et préparer la montagne de demain* ».

Il était noté 4 axes, détaillés en annexe[16] :

- *"le développement de la pratique sportive pour tous et la haute performance (pour les disciplines de montagne notamment),*
- *la mise en place d'une feuille de route traduisant un haut niveau d'ambition environnementale,*
- *la maximisation des retombées économiques (notamment au niveau local)*
- *le rôle de vecteur d'inclusion et de cohésion sociale que représentent ces Jeux."*

Depuis, **la loi « JOP Alpes françaises 2030 »** de mars 2026 a permis de préciser certains points organisationnels et a défini notamment le rôle attendu de la part de certains acteurs comme celui de la Cour des comptes en lien avec le contrôle de l'organisation de cet évènement.[17]

Plus globalement, *« ce texte apporte les ajustements législatifs nécessaires pour garantir une organisation sécurisée, maîtrisée et adaptée aux spécificités des territoires de montagne, dans la continuité de l'héritage des Jeux de Paris 2024 »*[18].

Toujours en 2026, **une feuille de route environnementale des JOP** qui détaille une liste d'actions était en passe d'être adoptée dans les locaux du Ministère de la Transition écologique à la mi octobre 2026[19].
Ces éléments en attente d'une validation définitive constituent d'ores et déjà des pistes d'héritage :

« Cette feuille de route a pour ambition de faire des Jeux de 2030 les moins émissifs de l'histoire. Elle fixe 41 engagements concrets et mesurables autour de huit enjeux clefs : émissions, énergie, aménagement, écosystèmes et biodiversité, alimentation, eau, milieu et économie circulaire ».

[14] https://stillmed.olympics.com/media/Documents/International-Olympic-Committee/Commissions/Future-host-commission/Olympic-Winter-Games/Commission-Report-2030-FR.pdf
[15] https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/14/5e05738c97c825ce6b3614537a95ce0f1d77edac.pdf
[16] https://www.info.gouv.fr/actualite/jop-alpes-francaises-2030-des-engagements-concrets-pour-un-heritage-durable
[17] Loi n° 2026-201 du 20 mars 2026 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053707088
[18] https://www.sports.gouv.fr/adoption-definitive-du-projet-de-loi-jop-alpes-francaises-2030-10071 La loi permet notamment de respecter les engagements du contrat hôte conclu entre les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CNOSF, le CIO, avec l'accord de l'État. Elle prévoit des dispositifs éprouvés, proportionnés et adaptés en matière de marchés publics, d'urbanisme, d'organisation du travail, de sécurité, ainsi que des ajustements dans les domaines de la santé, du logement et de l'environnement.
[19] https://www.ecologie.gouv.fr/presse/annule-adoption-feuille-route-environnement-jeux-olympiques-paralympiques-dhiver-alpes-2030

Les engagements saillants à retenir sont les suivants[20] :

- *"Un accès aux sites en transports collectifs pour tous les spectateurs*
- *Un recours intégral à des énergies décarbonées*
- *Une utilisation majoritaire d'infrastructures existantes*
- *L'objectif zéro plastique à usage unique"*.

Ainsi, les objectifs se précisent au fur et à mesure que l'échéance se rapproche.

CNOSF

Le mouvement sportif olympique français engage également la reflexion sur ces enjeux de l'héritage. C'est le cas par exemple du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et ses déclinaisons régionales, les CROS[21].

Parmi les points à retenir, celui de favoriser l'organisation de camps de montagne permettant de faire découvrir aux jeunes ces territoires, en dehors de la seule saison hivernale. Cela pourrait être l'occasion de sensibiliser au sport à cette occasion mais pas exclusivement, avec *in fine* l'idée est de pouvoir rapprocher ville et montagne.

Les différents enjeux de la SOLIDEO

La SOLIDEO est l'entité en charge de la construction des ouvrages perennes liés aux JOP.

Toute une partie de l'héritage matériel de ceux-ci la concerne[22] à travers *"665 M€ de financements publics dédiés aux infrastructures pérennes des Jeux et près de 40 ouvrages à livrer pour »* les Jeux.

Ces ouvrages et travaux sont en cours de définition avec des problématiques diverses et des contraintes de temporalités importantes.[23]

Certains projets envisagés originellement sont d'ores et déjà significativement modifiés.

C'est le cas de la rénovation du Fort des Trois Têtes à Briançon où seulement une partie sera véritablement réhabilitée pour les JO 2030 à destination des athlétes. La plupart des bâtiments (12 sur 16) le seront après les Jeux, ce qui conduira, lors des JOP, à mettre en place du logement temporaire pour 500 athlètes sur les 900 logés sur ce site.

Un autre exemple concerne le site de Montgenèvre où la localisation des zones à déboiser pour accueillir l'épreuve de ski-cross n'est pas encore finalisée.

L'héritage lié à ces problématiques n'est donc pas encore totalement figé.



[20] https://www.sports.gouv.fr/alpes-francaises-2030-une-feuille-de-route-environnement-pour-des-jeux-d-hiver-durables-et-10148
[21] Audition du 25/09 de la dirigeante du CROS Auvergne-Rhône-Alpes, Madame Marie-Christine Plasse.
[22] https://www.solideo-2030.com/
[23] https://www.lequipe.fr/Tous-sports/Actualites/Damien-robert-directeur-general-de-la-solideo-des-alpes-2030-il-n-y-a-pas-un-ouvrage-ou-l-on-n-est-pas-tendu/1722652

Le COJOP : une entité Impact, Héritage et Durabilité

Le COJOP a pour mission de planifier, organiser, financer et livrer les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030.

Son directeur Impact, Héritage et Durabilité, Elie Patrigeon est notamment présent lors de différentes interventions dans les collectivités accueillant les futures épreuves olympiques.

Sa vision des grands axes d'héritage et d'impact comporte les éléments suivants[24] :

- Les **infrastructures** qui représentent un enjeu important (ascenseurs valléens, dessertes en bus, fréquences de train)
- **L'angle immatériel**, à considérer : de l'émotion partagée qui transcende les différences.
- La nécessité d'organiser une compétition qui s'insère dans les **particularité**s **du territoire** (ambiance, gastronomie)
- Des enjeux **de transition** pour diversifier les activités et leurs calendriers.
- **L'habitat touristique** à rénover en montagne y compris dans les villages qui ne seront pas olympiques avec notamment **la question de l'eau** et de ses usages.
- La prise en compte des JOP comme une **expérience client** commençant à l'aéroport.
- L'**hébergement** où un travail est mené entre le COJOP et les offices de tourisme locaux.
- L'**emploi** avec notamment la publication, prévue fin 2026, d'une estimation des volumes d'emplois JOP 2030 à la fois dans l'organisation et dans l'accueil/hôtellerie.
- L'**alimentation** par la volonté de mettre en valeur les produits locaux.
- La **gouvernance** avec l'importance d'avoir un collectif fort, en amont des JOP où chacun puisse se sentir impliqué à son échelle.

Dès lors, on constate une dizaine de thématiques regroupant l'impact et l'héritage pour le COJOP.

Pour autant, celui-ci et la SOLIDEO ne constituent pas les seuls acteurs impliqués dans l'organisation des JOP en France.

Quelles visions des Régions concernées ?

Les régions Sud et Auvergne-Rhône-Alpes sont également centrales dans cet évènement du fait de la localisation des différents sites d'épreuves.

Se pencher sur leur position en lien avec l'héritage est à cet égard intéressant.

Région Sud [25]

La Région Sud a, lors du dévoilement des logos des JOP 2030, communiqué ces différents éléments à propos de l'héritage[26] :

- *une ligne des Alpes modernisée,*
- *des gares plus accessibles,*
- *un patrimoine briançonnais réinvesti* [Fort des Trois Têtes notamment pour l'accueil de logements à destination des athlètes],
- *et des usages pensés pour les habitants bien après 2030.*

Plus globalement, la Région Sud dans le cadre de l'héritage souhaite [27] :

- *Mieux se déplacer : Investissements dans les routes et les transports pour rendre les zones de montagne plus faciles d'accès pour les habitants et les visiteurs.*
- *Un tourisme de montagne qui consolide les sports d'hiver[…], tout en structurant une offre quatre saisons autour des activités de pleine nature, du patrimoine, du bien-être et des savoir-faire locaux.*
- *La montagne toute l'année : développement de nouvelles activités pour faire vivre la montagne en été comme en hiver, en mettant en avant les circuits courts et l'innovation.*
- *Protéger l'environnement : réduction de la pollution, avec des transports plus propres, une meilleure gestion de l'eau et la protection de la biodiversité.*
- *Le sport pour tous : démocratisation des sports de montagne, d'été comme d'hiver, auprès des jeunes notamment avec le Pass Plein Air.*

[24] Sommet du Tourisme le 21/09/2026 Table ronde sur les « JOP 2030 : un catalyseur pour le tourisme en Auvergne-Rhône-Alpes » Mob' Sport Live le 8 Octobre 2026 https://www.youtube.com/watch?v=wyfrNtt6fxs.
[25] Il est à noter que le CESER Sud a également travaillé ce sujet des JOP 2030 sur son périmètre propre, en 2025. Rapport « 2025 – Pour des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 fédérateurs pour la Région Sud »
[26] https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/alpes-2030-les-emblemes-devoiles-lheritage-deja-en-marche
[27] https://alpesfrancaises2030.maregionsud.fr/heritage

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Il n'existe à ce jour pas de document de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur l'héritage des JOP 2030.

Quelques déclarations du Président de la Région, Fabrice Pannekoucke mettent néanmoins en avant divers éléments[28] :

- *« [Une] opportunité pour accompagner notre domaine alpin vers une **montagne plus durable** qui **conserve toute son attractivité touristique**.*
- *Une **aventure collective** à laquelle je souhaite **associer chaque habitant de notre région**, mais bien au-delà, chaque Français. »*
- *"**Sobres**, **durables**, **responsables**, **inclusifs**, ces Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 contribueront à façonner le modèle des Jeux d'hiver de demain !"*

Trois points semblent alors se dégager :

- la transition du domaine alpin conciliant attractivité et durabilité,
- la sobriété,
- et l'inclusion de tous, individus comme territoires, dans cet évènement.

Par ailleurs et de façon plus précise, un autre angle lié aux problématiques précédentes concerne les transports avec un plan d'investissements Etat et Région **dans la mobilité annoncé** en octobre.[29]

Celui-ci de 300 millions permettra « *la mise en place de transports sûrs, fiables, performants et durables, qui seront laissés en héritage au territoire après* » les JOP 2030 « *de façon à transformer profondemment les déplacements en zone de montagne* ».

D'après la Région [30], « *l'objectif implicite est de faire en sorte que ces Jeux de 2030 constituent un accélérateur pour la régénération ferroviaire, l'accessibilité des gares, les transports collectifs et les ascenseurs valléens* ».

Il s'agit de « *mettre en place un réseau de transports collectifs bas carbone, interconnectés et accessibles à tous, favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements touristiques et événementiels* »

Dans le détail, il est question des mobilités suivantes :

Aménagements ferroviaires

- *Mise en accessibilité des gares pour garantir un accueil adapté aux personnes à mobilité réduite*
  - *d'Albertville,*
  - *Bourg-Saint-Maurice,*
  - *Aime-la-Plagne*
  - *Montmélian*
- *Plan de sauvetage de la ligne ferroviaire Grenoble, Veynes, Gap et travaux de régénération.*

Aménagements routiers

- *Aménagements sur la RN90 ;*
- *Travaux en faveur de l'accessibilité routière ;*
- *Aménagement de parkings-relais.*

Autres mobilités

- *Création d'ascenseurs valléens en Tarentaise ;*
- *Véloroutes voies vertes*[31].

[28] https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualites/jeux-olympiques-et-paralympiques-dhiver-2030-dans-les-alpes-francaises
[29] https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualites/un-protocole-daccord-signe-pour-les-projets-de-mobilite-en-vue-de-lorganisation-des-jeux
[30] Ibid
[31] Ibid

Quelle évaluation des derniers JOP ?

Paris 2024

Les JOP Paris 2024 ont constitué un évènement significatif en termes d'héritage[32].

De nombreux rapports[33] [34] [35] [36] [37] ont été publiés depuis concernant divers aspects (publics touchés, maitrise budgétaire, émissions de gaz à effet de serre).

Citons ici le rapport de la Cour des comptes de 2025[38] notamment qui parle d'« un héritage diversifié, à évaluer et à faire fructifier »

Différentes angles sont abordés comme celui du sport dans le cadre scolaire (« 1,2,3 Nagez » ou « Génération 2024 ») ou l'incitation à développer la pratique du sport à travers le programme « 30 min d'activités physiques par jour ».

Il est également possible de citer entre autres :

- La baignade dans différents sites de la Seine et de la Marne
- Le développement d'infrastructures de mobilité comme le prolongement de la ligne 14 de métro à l'aéroport d'Orly ou sportives commes la création de plusieurs piscines en Seine-Saint-Denis.
- La création de logements notamment sur le site du village olympique, …

Pour autant, certains éléments ne sont pas encore finalisés, que ce soit économiquement pour des aspects légaux (période de 5 ans sur les recours possibles) ou incertains par la perenité ou non de certains programmes.

A ce titre, un rapport sur l'héritage de la Cour des comptes est prévu pour cet automne 2026 [39].

Enfin, le fonds de dotation Paris 2024 est constitué actuellement d'environ plusieurs dizaines de millions d'euros.

Ce fonds[40] a été créé en 2019 et perdure de façon à pérenniser l'héritage social, sportif et environnemental de l'événement sur l'ensemble du territoire français[41]. Il permet d'effectuer un certain nombre d'actions comme le soutien à la Semaine Olympique et Paralympique[42].

Ces axes sont en 2026 :

- la célébration des Jeux de Paris 2024
- le soutien aux projets de promotion et de développement de la pratique sportive
- et l'accompagnement des athlètes

Ainsi, plus de 2 ans après ces JOP d'été, l'héritage des JOP 2024 est tangible mais encore toutefois évolutif.

[32] https://www.info.gouv.fr/organisation/delegation-jeux-olympiques-paralympiques-paris-2024/presentation-et-publication-des-etudes
[33] Comité Interministériel des Jeux Olympiques et Paralympiques du 27 Juin 2025, page 21 :
« 13 études sur les impacts sportifs, économiques, sociaux et environnementaux des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 devaient être publiées par l'État entre 2025 et 2026. Menées en complément des travaux réalisés par d'autres acteurs (COJOP, SOLIDEO, collectivités territoriales, etc.), ces études fourniront des données fiables et nourriront le débat public.
Ce programme d'études sera reconduit pour évaluer les impacts d'Alpes 2030. Il fédèrera les meilleurs experts de l'évaluation des impacts économiques des grands évènements sportifs internationaux sous l'égide du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.»
https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/14/5e05738c97c825ce6b3614537a95ce0f1d77edac.pdf
[34] file:///C:/Users/I51596/Downloads/Pr%C3%A9sentation%20colloque%20DIJOP%202%20avril%20-%20vf.pdf
[35] https://cdes.fr/rapport-final-devaluation-de-la-strategie-heritage-durabilite-de-paris-2024/
[36] https://www.olympics.com/cio/news/le-rapport-de-paris-2024-confirme-une-reduction-de-plus-de-50-des-emissions-de-carbone
[37] https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=CAESoAEB6zswFWVFazQK4hMHg1ubnRpxHzQcZZZM1BAhoCcliTczXF4bnb00eAbcgJre8Bpqu_osX8WSRbAZPz7MaC2m6UTMeZt5TUqltEb6ApTD7JTmcJ9MJTnVO5oNW9odC0y5k_6VLZOwW0K5Q8slYEBIjhVI-6aYujrsAPPJzgJsp2x8aIER1Y_Pgxc9_-UgZk66TOXIdJIvs4AfvxvfHth7&ved=2ahUKEwip4brv2-mXAxVggf0HHYduDRkQFnoECDEQAQ&uoh=2&usg=AOvVaw3QDo7RWGIht4iJFULLWFKP
[38] https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/300345.pdf
[39] https://www.lequipe.fr/Tous-sports/Actualites/La-cour-des-comptes-erige-paris-2024-en-reference-et-envoie-des-messages-aux-alpes-2030/1673478
[40] Sept institutions en sont membres : les comités olympique et paralympique, la ville de Paris, la métropole du Grand Paris, la région Île-de-France, le département de Seine-Saint-Denis et l'État.
[41] https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-18475QE.htm
[42] https://cnosf.franceolympique.com/le-fonds-de-dotation-paris-2024-poursuit-sa-structuration

Milan Cortina

La proximité des JOP 2026 de Milano Cortina de février et mars 2026 rend difficile l'évaluation et le retour d'expérience sur cet évènement, à foritiori sous l'angle de l'héritage, par définition soumis au tamis du temps long.

Pour autant, il est possible de rappeler les éléments mis en avant par le CIO [43] :

L'impact sur la planète

- *"Les Jeux de Milan Cortina s'appuient à 85 % sur des infrastructures existantes ou temporaires (11 sites sur 13), limitant fortement le besoin de construction de nouvelles installations."*

La promotion de mode de vie actifs

- *"Plus de 330 initiatives encourageant des modes de vie sains et l'inclusion :*
  - *Comme le programme éducatif Gen26, qui a mobilisé 1,5 million d'élèves,*
  - *ou l'initiative "Italia dei Giochi", à laquelle ont participé cinq millions de personnes."*

L'accélérateur de projets socio-économiques

- "*De la régénération urbaine à Milan*[44] *aux améliorations des liaisons de transport, de l'accessibilité, de la distribution d'électricité et des services médicaux dans les communautés de montagne."*

L'impact attendu sur l'emploi

- *"Les Jeux devraient générer plus de cinq milliards d'euros d'impact économique net pour l'Italie et créer 36 000 emplois."*

Le rôle de l'héritage immatériel à travers les volontaires formés

- *"Plus de 18 000 personnes ont été formées"*

Un rapport est prévu pour comparer les prévisions anticipées et les éléments objectifs réellements constatés.

D'ores et déjà, au rayon des angles perfectibles, il a été noté les difficultés à impliquer différents territoires au-delà de ceux accueillant les épreuves olympiques disséminées dans plusieurs zones spécifiques[45].

La compétition sportive représente en effet des contraintes, notamment géographiques et de desserte des sites de compétition dans un contexte où les billets sont onéreux et difficiles à obtenir.

Pour les Alpes 2030, il faudra donc veiller à proposer une « expérience » plus large que la seule compétition sportive.

--

Cet enjeu de la capacité à fédérer un territoire dans sa globalité est à ce titre un des axes développés dans la partie suivante de cette note. Elle s'applique à dresser les différents enjeux et critères évaluatifs que le CESER Auvergne-Rhône-Alpes souhaite voir pris en compte dans l'organisation des JOP Alpes 2030.

[43] https://www.olympics.com/cio/news/l-heritage-de-milano-cortina-2026-des-infrastructures-durables-des-modes-de-vie-actifs-un-veritable-levier-de-developpement-socio-economique

[44] à travers l'ancienne gare de triage devenue village olympique pour devenir in fine un quartier urbain durabl

[45] Sommet du Tourisme, Elie Patrigeon 21/09/2026.



02

Critères d'évaluation

Réflechir aux critères d'évaluation en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030 implique un travail de méthode reproductible à l'ensemble des thématiques abordées par le CESER.

Celui-ci a choisi de se concentrer sur 10 grands thèmes, ainsi que sur trois enjeux transverses, tout en mettant en exergue une fiche spécifique sur la jeunesse et son inclusion dans ce futur évènement.

Cette partie se présente sous la forme de fiches thématiques constituées de critères d'évaluation répondant à diverses questions évaluatives propres aux enjeux auquels elles se réfèrent.

Quels enjeux prioritaires ?

10 enjeux seront donc abordés dans cette partie sur les critères d'évaluation des JOP 2030.

Ces dix enjeux sont les suivants :

- Avoir des infrastructures adaptées aux territoires
- Assurer le rayonnement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- « Nourrir les Jeux » en renforçant et structurant les filières agricoles
- Diversifier les modèles économiques
- Assurer la diffusion territoriale des retombées économiques
- Valoriser et renouveler les pratiques sportives en montagne
- Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel
- Prendre en compte les différents usages de l'eau
- Valoriser et reconnaitre les compétences et l'expérience issues des JOP 2030
- Assurer la maîtrise budgétaire

Une fiche "Enjeux transverses" viendra expliciter les trois thèmes sur lesquels le CESER a jugé nécessaire que ceux-ci soient pris en compte séparément.

Il s'agit :

- de la commande publique responsable et de l'accès aux marchés,
- de l'acceptabilité et de la relation aux habitants
- et de la déclinaison locale de la charte économique et sociale.

Enfin, une fiche spécifique est axée sur la prise en compte de la **jeunesse** dans cet évènement.

Auparavant une fiche méthodologique viendra rappeler brièvement la réflexion retenue.

Fiche Méthodologique[46] :

Pour préciser les objectifs ou enjeux d'une politique à évaluer, il est nécessaire de se demander :

« A quelles questions souhaite t-on que l'évaluation réponde ? ».

Cela permet de formuler ainsi différentes questions évaluatives.

Celles-ci peuvent être guidées par cinq axes prédominants :

Pertinence : Est-ce qu'on avait besoin de cela ?
- Objectifs versus Besoins/Enjeux

Efficacité : Est-ce que cela a fonctionné ?
- Effets versus Objectifs

Efficience : Est-ce qu'on arrive à avoir le même impact pour un coût moindre ?
- Efficacité versus Ressources

Utilité : Est-ce que les impacts produits sur la société répondent aux enjeux de la société ?
- Effets versus Besoins/Enjeux

Cohérence : Quelle complémentarité ou concurrence des politiques entre elles ou bien entre les actions et les objectifs ?
- Actions versus Objectifs

➔ Répondre à ces questions évaluatives, c'est proposer *in fine* des critères évaluatifs.

L'évaluation de politiques publiques s'effectue selon diverses temporalités :

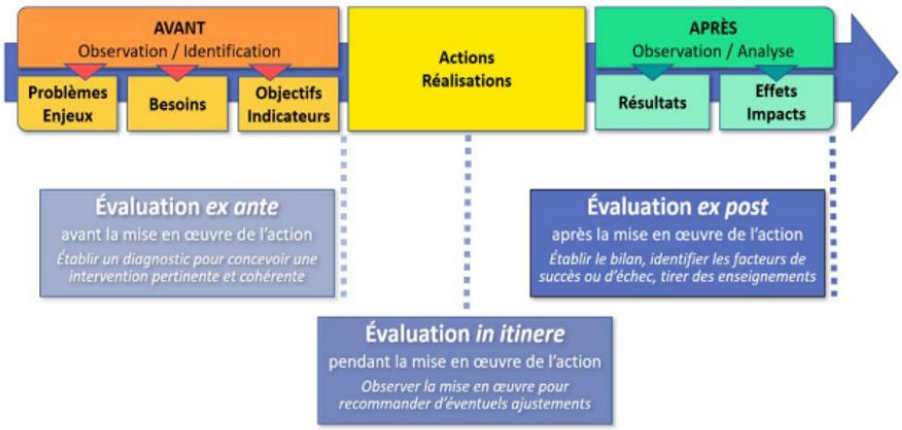

Les Types d'évaluation
Source : Conseil d'évaluation de l'Ecole, Ministère de l'Education Nationale

[46] Sur la base du rapport du CESER Auvergne-Rhône-Alpes de Septembre 2025 « Les pratiques d'évaluation en Auvergne-Rhône-Alpes ».

Fiches thématiques

Fiche 1
Avoir des infrastructures adaptées aux territoires

Pour le CESER, il est fondamental que les infrastructures créées ou modifiées en lien avec les JOP Alpes 2030 soient adaptées aux territoires dans lesquelles elles se situent. L'héritage matériel des Jeux ne doit pas tomber dans l'écueil des « éléphants blancs », vestiges d'infrastructures inadaptées aux sites comme certains JOP du XX et XXIème siècles.

Il est possible ici de citer les sites de saut à ski ou de bobsleigh/luge, infrastructures sportives des JOP d'hiver les plus souvent touchées par ces phénomènes[47].

Il est essentiel de pouvoir vérifier que la transformation des villages olympiques soit en adéquation avec les besoins locaux du territoire.

Dès lors, plusieurs questions évaluatives précises en lien avec les infrastructures existent :

- ➔ **Comment contribuer durablement à la résolution des tensions de logement ?**
- ➔ **Comment restreindre l'artificialisation des sols et viser l'efficacité et la sobriété énergétique ?**
- ➔ **Comment évaluer la décarbonation des transports ?**
- ➔ **Comment garantir l'accessibilité universelle aux JOP pour les personnes en situation de handicap ?**
- ➔ **Comment résorber la fracture numérique de certaines zones ?**

Pour chacune de ces interrogations, des critères d'évaluation sont ainsi proposés.

Comment contribuer durablement à la résolution des tensions de logement ?

Avant

- Recueillir les besoins et difficultés des habitants en matière de logements
- Elaborer un programme de reconversion précis avec le nombre de logements concernés, les publics cibles ainsi que les modalités de gestion et loyers envisagés
  - Par exemple, avoir des F2 pour les couples saisonniers

Pendant

- Suivre l'état de l'occupation et de la préservation des bâtiments

Après

- Mesurer le nombre de logements effectivement reconvertis, ainsi que les délais de mise à disposition

[47] https://www.mov-sport-sciences.org/articles/sm/abs/2026/02/sm20240055/sm20240055.html

Comment restreindre l'artificialisation des sols et viser l'efficacité et la sobriété énergétique ?

Privilégier les rénovations, en comptabilisant le nombre de constructions en artificilisation nette.

Comment évaluer la décarbonation des transports ?

Plusieurs critères existent déjà sur cet enjeu et notamment celui de la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre. Le CESER propose d'introduire le critère suivant :

- Mesurer le développement des transports bas carbone mis en place durant les JOP 2030
    - *Dans le cadre par exemple d'une pass-transport unique travailleur en montagne « inter-rail et inter-bus » entre toutes les vallées des Alpes qui soit valable par saison été et/ou hiver pour rendre de l'aisance dans la mobilité. Celui-ci pourrait être également décliné en Auvergne.*
- Evaluer la pérennisation des transports mis en service pendant les Jeux pour assurer la desserte quotidienne des territoires sur les trajets domicile-travail.

Comment garantir l'accessibilité universelle aux JOP pour les personnes en situation de handicap ?

De nombreuses infrastructures restent aujourd'hui difficilement accessibles aux personnes en situation de handicap, quand bien même les investissements et travaux ont pu être réalisés. Il est ainsi possible d'avoir une gare « accessible » sous l'angle infrastructure mais dont les moyens humains en gare de permettent pas de permettre *in fine* l'accessibilité.

Sur cet enjeu, la mesure du nombre de gares ou de quais restant inacessibles aux personnes en situation de handicap, à travers notamment le défaut d'assistance en gare, est à prendre en compte. Il est également possible d'élargir cet axe aux réseaux de bus.

Comment résorber la fracture numérique de certaines zones ?

Le CESER propose de se concentrer sur la mesure des zones blanches avant et après les JOP 2030 au regard du nombre d'habitants de certains territoires.

Fiche 2
Favoriser le rayonnement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

L'enjeu consiste à favoriser le rayonnement de tous les territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes par le biais des JOP 2030. Il est jugé nécessaire que l'ensemble de la région puisse bénéficier des retombées en termes d'image de cet évènement international[48].

- ➔ Comment tirer partie de la visibilité des Jeux pour renforcer durablement l'image et l'attractivité internationale des territoires de la Région ?
- ➔ Comment offrir une expérience mémorable aux visiteurs, sportifs et délégations pour en faire des ambassadeurs du territoire ?

Différents critères sont proposés :

Comment tirer partie de la visibilité des Jeux pour renforcer durablement l'image et l'attractivité internationale des territoires de la Région ?

Il s'agit d'inciter les visiteurs à découvrir d'autres territoires de la Région que ceux qui accueillent les épreuves olympiques et paralympiques..

Avant
- Mettre en service des outils numériques
- Mesurer le nombre de sites, itinéraires et offres de transport référencés
- Créer une application mobile spécifique

Pendant
- Recencer le nombre d'utilisateurs et consultations des outils numériques
- Lister les déplacements vers des sites non olympiques
- Evaluer le ou les recours aux offres de transport

Après
- Assurer le maintien des outils numériques
- Evaluer la fréquentation des itinéraires

[48] Il se situe en 3ème place des évènements sportifs internationaux les plus suivis après les JOP d'été et la coupe du monde de football. Jusqu'à 2 millions de spectateurs sont attendus et 3 milliards de téléspectateurs.
Intervention d'Elie Patrigeon, directeur Impact, Héritage et Durabilité COJOP au Sommet sur le Tourisme, le 21/09/2026
https://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.tv/sommets-du-tourisme-2026/sommets-26-jop203-WF85RILy

Comment offrir une expérience mémorable aux visiteurs, sportifs et délégations pour en faire des ambassadeurs du territoire ?

Il s'agit de s'inspirer du programme « Bienvenue en France » de Paris 2024 pour former professionnels et bénévoles. Il est notamment question de développer les compétences linguistiques, en particulier l'anglais, ainsi que les savoir-faire et savoir-être de l'accueil.

Avant

- Vérifier la mise en place de plans de formation adaptés
- Evaluer le nombre de personnes ciblées et formées
- Valider un niveau linguistique ou un module d'accueil interculturel

Pendant

- Mener des enquêtes de satisfaction à chaud
- Recenser les demandes et difficultés signalées
- Evaluer les délais de traitement
- Comptabiliser les lieux d'accueil pour renseigner, orienter les visiteurs, recueillir les difficultés rencontrées

Après

- Mener une enquête auprès des visiteurs
- Evaluer la satisfaction globale

Fiche 3
« Nourrir les Jeux » en renforçant et structurant les filières agricoles

Les JOP Alpes 2030 sont l'occasion de mettre en avant les filières agricoles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et d'en faire connaitre les produits locaux.

➔ Comment « nourrir les Jeux Olympiques et Paralympiques » par les filières agricoles locales ?

Le critère principal mis en avant pour le CESER sur cette thématique consiste à mesurer la consommation des produits locaux à toutes les phases des JOP, en amont, pendant et après. Ce suivi permettra de juger efficacement la dynamique ou non constatée lors des Jeux.

Avant / Pendant / Après

- Mesurer l'évolution de la consommation de produits locaux dans le temps

Fiche 4
Diversifier les modèles économiques

La diversification des modèles économiques de la montagne constitue un axe majeur attendu dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030. Reflechir à cet enjeu, c'est se pencher sur différentes questions évaluatives :

- ➔ **Comment faire des Jeux un accélérateur de la transformation du tourisme et de l'économie de montagne sans promouvoir uniquement les activités de neige et de glace ?**
- ➔ **Comment préparer la reconversion des territoires les plus vulnérables au dérèglement climatique, en particulier ceux situés en moyenne montagne ?**
- ➔ **Comment promouvoir une fréquentation plus raisonnée et plus étalée dans le temps ?**

Pour répondre à ces interrogations, le CESER considère qu'il faut soutenir la diversification des activités et des publics, à travers le développement des pratiques quatre saisons, l'innovation ou encore l'expérimentation.

Les critères retenus sont :

Avant

- Mesurer l'adaptation des infrastructures aux nouvelles activités sportives
- Evaluer la mise en place de feuilles de route territorialisées
- Recenser des projets de diversification déjà engagés ou programmés pouvant aboutir à la mise en lumière de stations pionnières
    - Exemple avec celle du "cœur de Chartreuse", dont l'action repose sur la reconfiguration du domaine skiable et dont l'activité touristique est constituée à 60% d'activités hors neige.

Pendant

- Mesurer le nombre, la nature et la localisation des initiatives portées ou soutenues par les Jeux
- Mesurer la place accordée aux activités autres que les sports de neige

Après

- Evaluer le nombre de projets poursuivis et leurs impacts :
    - Evolution de la fréquentation hors saison hivernale
    - Maintien des activités expérimentées
    - Changement de station touristique en territoire de vie (diminution du nombre de lits froids)
    - Evolution du chiffre d'affaires hors ski en moyenne montagne
    - Mesure des taux de fréquentation hiver été

Fiche 5
Assurer la diffusion territoriale des retombées économiques

Il convient de faire en sorte que l'héritage économique de ces futurs JOP soient équitablement répartis dans l'ensemble du territoire régional. Cela permettra d'éviter de concentrer les retombées économiques sur les seules stations ou lieux d'accueil des délégations et d'épreuves [49].

➔ **Comment éviter la concentration des impacts sur les seules stations d'altitude en entrainant la moyenne montagne ?**

➔ **Comment faire bénéficier les territoires proches, les vallées, la moyenne montagne et les autres massifs d'Auvergne-Rhône-Alpes ?**

Les critères pour ces deux questions sont :

Avant
- Recencer les sites hôtes, les territoires situés à moins d'une heure des épreuves et le reste de la région Auvergne-Rhone-Alpes
- Construire un indicateur pertinent de l'équilibre moyenne/haute montagne comparant l'évolution des prix de l'immobilier dans les diverses zones géographiques précédemment évoquées

Pendant
- Vérifier la répartition géographique des flux touristiques en lien avec ces évènements
- Analyser l'itinérance, les complémentarités entre destinations et les coopérations entre les parties auvergnate et rhônealpine

Après
- Mener une analyse territorialisée des retombées économiques à travers notamment le suivi de la part revenant aux territoires non hôtes (soit les territoires hors des massifs de compétition)

[49] « Une étude du cabinet indépendant Asterès estime que JOP d'hiver 2030 pourraient générer 48 000 emplois sur l'ensemble du territoire français : soit 3,6 milliards d'euros de valeur ajoutée et 1,6 milliard d'euros de recettes localisées pour près de la moitié dans les quatre départements accueillant des épreuves, dont la Savoie et la Haute-Savoie. » https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualites/pres-de-50-000-emplois-generes-en-perspective

Fiche 6
Valoriser et renouveler les pratiques sportives en montagne

Dans un contexte d'évolution annoncée de la montagne en lien avec le dérèglement climatique, le CESER considère que le renouvellement des pratiques sportives en montagne et leur valorisation constituent un élément significatif de ces futurs JOP 2030.

➔ **Comment adapter les pratiques sportives au changement climatique, valoriser de nouvelles disciplines moins dépendantes de la neige et changer les représentations hivernales de la montagne ?**

Les différents critères sont :

Avant

- Recenser la diversification de l'offre des sports de montagne et les sports pratiqués en moyenne montagne hors ski
- Recenser les infrastructures dédiées aux nouveaux sports (VTT, Cyclo,Trail hivernal , , …)
- Mesurer l'augmentation du nombre de classes de montagne pour les scolaires
    - Exemple avec le dispositif « Génération 2030 » de l'Education Nationale

Pendant

- Evaluer les nouvelles disciplines pendant les JOP 2030

Après

- Mesurer le changement de la demande de sports de montagne à travers le suivi du nombre des pratiquants de différents sports (VTT, Cyclo, Trail hivernal, …)

Fiche 7
Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel

La préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel représente un enjeu fort que le CESER souhaite évoquer dans l'héritage attendu de ces JOP Alpes 2030. En effet, en lien avec le dérèglement climatique et l'évolution des pratiques associées aux milieux montagnards, il apparait nécessaire de préserver ces territoires et leurs spécificités.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques peuvent être l'occasion de mettre en avant la fragilité de ces écosystèmes et de mener des actions diverses pour leur préservation.

La loi JOP de 2026 introduit déjà dans la partie environnementale des obligations d'évaluation notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Il n'a donc pas été jugé opportun de reprendre le détail de toutes ces différentes obligations déjà prévues dans le cadre légal pour se concentrer sur des éléments additionnels.

➔ **Comment faire des Alpes un territoire pionnier de la préservation et de la biodiversité du patrimoine naturel ?**

Les critères sont :

Avant

- Mesurer la préservation de la biodiversité à travers certaines données
    - comme le comptage des oiseaux, le repérage des espèces protégées faune et flore, en menant un travail sur des sites miroirs (soit un site "semblable" à celui d'accueil d'une épreuve olympique/paralympique mais sans épreuve)

Pendant

- Mesurer le nombre de réunions sur le terrain par le COJOP ou encore les campagnes d'opérations de communication lancées en ce sens afin de sensibilier le public local, national et international à la richesse et à la fragilité des écosystèmes montagnards

Après

- Mesurer les effets et les impacts des Jeux par le biais de l'observatoire citoyen après les JOP sur la faune et la flore
- Assurer une évaluation indépendante et régulière des impacts environnementaux à travers la création d'un comité de suivi et d'héritage si ces sujets ne devaient pas être couverts par l'instance chargée de l'héritage des JOP 2030 à l'issue de celui-ci
- Faire un suivi, à travers une consultation citoyenne, après les JOP, à l'échelle régionale en incluant les acteurs y ayant participés, soient les bénévoles, saisonniers, etc …

Création d'un observatoire citoyen (en lien avec les conseils de développement s'ils existent dans les différents territoires) avec toutes les parties prenantes locales.

Fiche 8
Prendre en compte les différents usages de l'eau

L'année 2026 et la sécheresse significative que la France a subi rappelle à toutes et tous la question prégnante de la ressource en eau et de ses différents usages.

La création de neige de culture et son besoin en eau est un angle significatif sur lequel ces JOP 2030 ne manqueront pas d'être scrutés.

La question à laquelle le CESER a souhaité répondre est la suivante :

➔ **Comment s'engager sur la sobriété hydrique durant les JOP ?**

Avant

- Analyser les sols selon des critères définis collectivement et étudier les cycles hydrologiques[50]
- Evaluer l'impact des retenues collinaires sur la gestion de l'eau dans l'usage de la neige de culture

Pendant

- Evaluer la préservation des zones de captage concernées par les épreuves olympiques et paralympiques

Après

- Vérifier l'état hydrométrique des sites concernés (quantité et qualité)
- Analyser les zones de captage sur les sites d'épreuves versus les sites non concernés notamment au regard du risque de pollution.

[50] En complément des analyses prévues par différentes institutions, cela à travers d'un observatoire citoyen.

Fiche 9

Valoriser les compétences et l'expérience issues des JOP 2030

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 représentent une opportunité significative pour reconnaitre et valoriser les compétences et l'expérience issues de cet évènenement, au même titre que celui-ci peut être un atout pour sécuriser les parcours professionnels.

A cet égard, plusieurs questions évaluatives peuvent être adressées :

- ➔ **Comment promouvoir et/ou développer des parcours de formations qualifiants et adaptés ?**
- ➔ **Comment faire des JOP un levier d'insertion des jeunes, des publics éloignés de l'emploi et des personnes en situation de handicap ?**
- ➔ **Comment réduire les tensions de recrutement et améliorer la pérennité des emplois saisonniers et pluriactifs ?**
- ➔ **Comment valoriser et reconnaitre les compétences et l'expérience des bénévoles ?**
- ➔ **Comment développer l'attractivité et la connaissance des métiers liés à la montagne ?**

Différents critères d'évaluation existent :

Comment promouvoir et/ou développer des parcours de formations qualifiants et adaptés ?

Cela passera par des moyens supplémentaires et des outils à donner aux formations professionnelles.

- Evaluer le développement de formations certifiantes et qualifiantes
  - Il sera possible de s'appuyer sur des mécanismes de formation donnant lieu à un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) tel que développé pour la formation en sécurité privée lors des Jeux 2024, lorsqu'il n'est pas possible de recourir aux formations professionnelles déjà existantes.
  - Il sera également possible d'élaborer une cartographie qui recense les emplois nécessaires pour les Jeux, ciblant les lieux de formation possibles pour accéder aux emplois et précisant la durée de chaque emploi.
  - Il pourrait être judicieux de s'appuyer sur le service public de l'emploi (intégrant France Travail, Cap Emploi, Missions Locales, Service Public Régional de l'Orientation- SPRO) pour promouvoir les formations existantes auprès des demandeurs d'emploi en lien avec le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Comment faire des JOP un levier d'insertion des jeunes, des publics éloignés de l'emploi et des personnes en situation de handicap ?

Cela nécessitera la mobilisation des acteurs économiques et des structures concernées par les Jeux 2030 en s'appuyant sur la Charte sociale, économique et environnementale des JOP Alpes 2030[51] en lien avec les différents éléments d'engagement prévus par celle-ci.

- Pour faire des JOP 2030 un levier d'insertion pour les **personnes en situation de handicap,** le CESER propose de **:**
  - Mesurer le nombre de personnes en situation de handicap en emploi en comparant l'avant et l'après JOP de façon à constater un potentiel effet sur ce sujet.

[51] Disponible en annexe.

- Pour les **personnes les plus éloignées de l'emploi,** il est proposé d'évaluer les leviers d'insertion :
    - Mesurer le nombre d'appels à projet dont l'objectif est de financer des projets associatifs oeuvrant pour l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, notamment sur le volet logement, mobilité et garde d'enfant.
    - Evaluer les résultats du dispositif régional Form'toit.
    - Mesurer le recours aux Entreprises à But d'Emploi (EBE) dans les territoires Zéro chômeur longue durée afin de développer des emplois nécessaires à la conduite des Jeux et de pouvoir les proposer aux personnes privées durablement d'emploi dans les territoires[52].

- A propos **des jeunes** plus spécifiquement :
    - Evaluer les partenariats entre Etat, Education nationale, entreprises, COJOP, Région, CFA et Missions Locales visant à développer des mesures concrètes permettant de lever les freins concernant le logement, la mobilité et les périodes de stage.
    - Quantifier le nombre de places de stage réservées dans les entreprises directement concernées par les Jeux 2030 (hôtellerie, restauration, tourisme, propreté et sécurité) pour les jeunes en cours de formation professionnelle dans le cadre des clauses sociales.
    - Choisir une méthodologie spécifique, avec un échantillonage défini, pour juger de la pertinence des actions engagées sur les parcours dans la durée.

Comment réduire les tensions de recrutement et améliorer la pérennité des emplois saisonniers et pluriactifs ?

Avant
- Mesurer le volume de saisonniers formés et le suivi des difficultés de recrutement
- Evaluer les dispositifs ouverts aux saisonniers ainsi que les parcours de formation et de biqualification prévus

Pendant
- Quantifier le volume de saisonniers formés et suivre les difficultés de recrutement

Après
- Mesurer le nombre de qualifications obtenues
- Mesurer sur un échantillon précis la fidélisation d'une saison à l'autre en plus de l'analyse de la satisfaction des saisonniers
- Analyser le maintien ou non des dispositifs mis en place

Comment valoriser et reconnaitre les compétences et l'expérience des bénévoles ?
- Quantifier les Validations d'Acquis de l'Experience (VAE) demandées par les bénévoles après les JOP 2030 dans tous les domaines d'intervention.

Comment développer l'attractivité et la connaissance des métiers liés à la montagne ?
- Evaluer le développement des classes montagne été/hiver afin de faire découvrir aux jeunes de la région la diversité des métiers liés à cet environnement.

[52] Exemple avec l'EBE « Engagés », de Villeurbanne. Depuis son lancement, elle a développé divers pôles d'activités, incluant un service de fonctions supports, un service de production maraîchère et un service de revalorisation. https://bilan.etcld.fr/entreprises/engages#chiffres.

Fiche 10
Assurer la maîtrise budgétaire

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques implique des efforts de financement significatifs pour différents acteurs dans le cadre du budget prévu pour cet évènement. Celui-ci n'est d'ailleurs pas encore complètement stabilisé au moment de la rédaction de ce rapport en octobre 2026, comme en témoigne la légère évolution (+0,1% par rapport à 2025) annoncée le 12 Octobre suite au Conseil d'Administration du COJOP Alpes 2030[53].

En considérant les évolutions encore attendues à propos de celui-ci et prenant acte des élements disponibles à date soit un budget pour le COJOP de 2,135 milliards d'euros (dont 73% de ressources privées[54]), il apparait néanmoins qu'une question centrale demeure :

➔ **Comment mesurer les écarts constatés, s'il y en a, à l'issue de cet évènement par rapport aux anticipations budgétées en amont ?**

Il apparait que d'autres institutions sont à même d'élaborer la méthodologie précise d'évaluation en ce domaine. Citons ici la Cour des comptes qui a déjà prévu d'analyser cette question à travers notamment un travail spécifique mené conjointement par les deux chambres régionales des comptes, qu'elles soient en Région Auvergne-Rhône-Alpes ou bien en Région Sud.

L'ambition d'assurer une maitrise budgétaire de cet évènement demeure, notamment en lien avec les financements publics significatifs apportés à l'organisation des JOP Alpes 2030[55].

Le CESER restera vigilant sur cette thématique.

Les Chambres régionales et territoriales des comptes sont en charge du contrôle à l'échelon territorial alors que la Cour des comptes est compétente pour celui national. Les instances peuvent dès lors fonctionner en complémentarité. Par ailleurs, le CESER a quant à lui un rôle consultatif sur le suivi des politiques publiques de la Région ainsi que sur le budget de celle-ci.

[53] https://www.alpes2030.org/fr/communique/communique-presse-97
[54] https://www.franceinfo.fr/les-jeux-olympiques/alpes-francaises-2030/un-budget-stable-pour-le-comite-d-organisation-des-jeux-des-alpes-2030-toujours-sans-president_8235214.html
[55] https://www.lequipe.fr/Tous-sports/Actualites/La-cour-des-comptes-erige-paris-2024-en-reference-et-envoie-des-messages-aux-alpes-2030/1673478

Fiche 11
Considérer et intégrer des enjeux transverses

Il est apparu aux membres du CESER que certains sujets semblaient être des enjeux transverses dans le cadre de l'héritage des JOP Alpes 2030. Les voici réunis dans une fiche spécifique qui s'intéresse à ces trois thématiques diverses :

- Commande publique responsable et accès aux marchés
- Acceptabilité et relation aux habitants
- Déclinaison locale de la charte sociale, économique et environnementale

Commande publique responsable et accès au marché

➔ **Comment faire bénéficier les TPE-PME régionales et les structures de l'ESS des marchés liés aux JOP Alpes 2030 ?**

Il s'agit de garantir l'accès à l'information, d'adapter les procédures aux petites et moyennes entreprises et d'intégrer des clauses sociales et environnementales ambitieuses.

Avant
- Evaluer le volume d'entreprises informées et accompagnées
- Quantifier le nombre de marchés comportant des clauses sociales ou environnementales

Pendant
- Mesurer la part des marchés attribués aux TPE-PME et à l'ESS avec une répartition territoriale des attributaires

Après
- Analyser les retombées constatées pour les entreprises

Acceptabilité et relation aux habitants

➔ **Comment veiller à ce que la montée en attractivité associée aux JOP, et ponctuelle, ne se fasse pas au détriment des habitants durant l'hiver 2026 ?**

La prévention des tensions entre résidents et visiteurs représente le principal écueil à éviter sur ce sujet, tout comme celui des effets négatifs potentiels en période de vacances scolaires.

Il y a alors nécessité d'associer habitants et acteurs économiques à la préparation de cet évènement en conduisant des études adaptées à chaque territoire pour mieux anticiper les effets d'éviction ou les pertes d'activités.

Avant
- Evaluer les démarches de concertation engagées auprès des habitants et des professionnels

Pendant
- Analyser les difficultés observées et les conséquences sur l'activité habituelle des stations

Après
- Enquêter auprès des habitants et des professionnels en prenant en compte les mesures correctrices mises en place

Déclinaison locale de la charte sociale, économique et environnementale

➔ Comment faire vivre concrètement la charte sociale, économique et environnementale dans les territoires ?

Faire connaitre la charte sociale, économique et environnementale des JOP Alpes 2030 est une nécessité. Celle-ci a été votée par le COJOP, la SOLIDEO et huit organisations syndicales et patronales nationales représentatives au niveau interprofessionel.

Aboutir à cet effet pourra s'effectuer à travers la rencontre des différents acteurs locaux de façon à ce que cette charte puisse être déclinée en lien avec les réalités de terrain.

Avant

- Comptabiliser le nombre de présentations territoriales de la Charte et de ses déclinaisons opérationnelles locales

Pendant

- Mesurer les actions de suivi, les visites de chantier, ou encore les difficultés traitées

Après

- Effectuer un bilan du respect des engagements et publier les résultats.

Fiche 12
Promouvoir la jeunesse au cœur de l'héritage des JOP 2030

La recommandation principale que le CESER Auvergne-Rhône-Alpes souhaite porter en lien avec l'héritage des JOP Alpes 2030 et les critères d'évaluation associés concerne la prise en compte de la jeunesse dans cet évènement.

En effet, l'héritage des JOP 1968 de Grenoble, ou plus récemment celui de 1992 d'Albertville, ne peut se résumer à la question des infrastructures et du bâti. Il apparait nécessaire de prendre en compte l'héritage immatériel que constitue l'expérience de cet évènement pour la jeunesse. Dans la durée, c'est par elle seule que l'existence d'un tel évènement pourra perdurer significativement et se transmettre dans la mémoire collective.

➔ **Comment prendre en compte l'héritage spécifique à destination des jeunes lors des JOP Alpes 2030 ?**

Il est constaté que trois moments semblent particulièrement propices à l'implication de la jeunesse, dans toute sa diversité (sociale, géographique, …) pendant ces JOP :

- lors du relais de la flamme,
- en tant que bénévoles ou volontaires,
- en tant que spectateurs d'épreuves.

Les propositions de critères reprennent cette segmentation et sont les suivantes :

Avant

- Analyser les dispositifs à destination des jeunes mobilisés en amont des JOP

Pendant

- Mesurer le nombre de jeunes participant à l'évènement que ce soit à travers le parcours de la Flamme, le bénévolat/volontariat ou bien en tant que spectateurs. Une attention particulière sera à porter sur l'inclusion géographique et socioprofessionelle.
    - Parcours de la flamme : Associer tous types de profils : issus des Quartiers Prioritaires de la politique de laVille (QPV) , des milieurs ruraux et notamment de l'Auvergne, etc …
    - Bénévoles/volontaires : Impliquer l'ensemble de la jeunesse, que ce soit celle située à proximité des sites de compétitions comme celle provenant d'Auvergne et d'autres territoires plus éloignés des sites d'épreuves comme les citadins.
    - Spectateurs et billeterie : Faire le lien entre certains sites et Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville situés à proximité, notamment à travers un accès privilégié à la billeterie sur le modèle de Paris 2024 avec les habitants de Seine-Saint-Denis. Par exemple, le Hockey sur glace dans le quartier prioritaire du Prainet à Décines sera une opportunité.

Après

- Mesurer la participation aux JOP 2030 dans le cadre du Pass'Région jeunes



Conclusion

Le CESER s'est efforcé de proposer des critères d'évaluation de l'héritage sur différents enjeux des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces derniers sont pluriels, se déclinent en trois temporalités, et constituent 12 fiches thématiques indépendantes composées de questions évaluatives.

Il importe de pouvoir réflechir, construire et suivre en amont ces différents indicateurs de façon à évaluer, in fine, l'atteinte des objectifs fixés avant, pendant, et après les JOP.

Les axes évoqués dans cette note illustrent les divers champs concernés par ces JOP : prise en compte de l'héritage immatériel, notamment à destination de la jeunesse, enjeux d'infrastructures, transformation des modèles économiques de la montagne, préservation de ses environnements fragiles, …

Il appartient ensuite aux décideurs et en premier lieu le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes de se positionner et de choisir entre ces différentes thématiques les axes d'évaluation à conserver, à préciser et en définitive, à prioriser.

L'ambition est de faire de ces Jeux d'hiver Alpes 2030 une opportunité pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ses habitants et ses territoires, dans le cadre d'un héritage sur le long terme.

Pour cela, ces JOP constituent un effet levier significatif à inscrire dans la durée par des politiques publiques ambitieuses à l'issue de cet évènement.

A moins de 1200 jours de la cérémonie d'ouverture des JOP Alpes 2030, ce document est un outil d'aide à la décision et au suivi, afin de permettre d'anticiper les enjeux d'héritage qui se construisent dès aujourd'hui.

Annexes

Annexe 1
Différencier évaluation, contrôle, audit et pilotage[56]

	CONTRÔLE	AUDIT	PILOTAGE (CONTRÔLE DE GESTION	ÉVALUATION
FINALITÉ	Vérifier la conformité à la réglementation	Réduire les risques	Suivre l'exécution des actions	Observer et expliquer les écarts entre effets attendus, réalisés et les besoins
RÉFÉRENTIEL	Lois, règlements (cadre comptable), conventions obligatires	Normes ou recommandations professionnelles	Programme fixé ex-ante	Références à construire selon les finalités
CONSÉQUENCES	Sanctionner un écart : amendes, poursuites judiciaires	Alerter sur les risques encourus	Rectifier la trajectoire	Aider à la décision stratégique ou opérationnelle

[56] Cabinet Pluricité dans le rapport du CESER Auvergne-Rhône-Alpes - Les pratiques d'évaluation en Auvergne-Rhône-Alpes - Septembre 2025, page 10

Annexe 2

Charte sociale, économique et environnementale des JOP Alpes françaises 2030



Charte Sociale, Economique et Environnementale des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes françaises 2030

Préambule

La France se prépare à accueillir à nouveau les Jeux olympiques et paralympiques : les Alpes françaises 2030. Après l'édition des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, l'édition des Jeux de 2030 aura lieu en hiver principalement au sein de territoires de montagne. Ces derniers sont des espaces sensibles. Les Alpes sont confrontées à un réchauffement climatique plus rapide que le reste de l'hexagone et concentrent des problématiques socio-économiques importantes et souvent singulières, marquées par la géographie.

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont montré que l'organisation d'un tel événement représente une opportunité unique. Les Jeux de 2030 doivent ainsi permettre d'accélérer le développement des infrastructures de transport collectif, de stimuler la recherche et l'innovation au service d'une montagne durable et vivante toute l'année, et de diversifier l'offre touristique toutes saisons. C'est aussi un levier pour soutenir l'économie locale, maintenir l'emploi dans les stations, et préserver les écosystèmes de montagne, en associant pleinement les acteurs des territoires.

Les Jeux doivent ainsi contribuer à un renforcement structurel des territoires, en donnant un nouvel élan à l'emploi local, à la formation professionnelle qualifiante, ainsi qu'aux services publics, à l'exemple du système de santé et de transports collectifs.

Pour répondre à ces enjeux, le COJOP Alpes françaises 2030, la SOLIDEO Alpes 2030 et les huit organisations syndicales et patronales nationales représentatives au niveau interprofessionnel s'engagent ensemble au travers de la Charte Sociale et Environnementale avec comme objectif de définir et promouvoir des engagements économiques, sociaux et environnementaux ambitieux. Cette Charte vise à laisser un héritage social fort et une empreinte environnementale minimale à la préparation et la réalisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030, dans une logique de développement humain et durable.

Inspirée par l'expérience de la charte des JOP de Paris 2024, portée par les acteurs sociaux pleinement engagés dans la préparation, l'organisation et l'héritage de ces Jeux, cette démarche s'enrichit ici d'une dimension environnementale renforcée, rendue indispensable par le cadre naturel exceptionnel dans lequel se dérouleront les Jeux de 2030. Préserver et valoriser cet écrin montagnard est un impératif pour les générations actuelles comme futures.
Ces engagements environnementaux s'inscrivent dans le cadre des objectifs et ambitions définis par la « feuille de route environnementale » en cours d'élaboration pour ces jeux par l'Etat, le COJOP Alpes françaises 2030 et la SOLIDEO Alpes 2030.

Les engagements inscrits dans cette charte donneront lieu à un plan d'action opérationnel du Comité de la Charte sociale. Ils seront par ailleurs intégrés à la charte en faveur de l'emploi et du développement territorial de la SOLIDEO Alpes 2030, conformément à l'article 19 du décret n°2025-119 du 10 février 2025 portant création de l'établissement public Société de livraison des ouvrages olympiques Alpes 2030.

Les signataires, et en particulier le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030 Alpes françaises 2030 et la SOLIDEO Alpes 2030, ont pris les engagements suivants :

Pilotage et suivi des engagements

1. Soutenir les travaux du Comité de la Charte Sociale et Environnementale, composé des huit organisations syndicales et patronales signataires de la charte et associer cette instance à la gouvernance du COJOP Alpes françaises 2030 et de la SOLIDEO Alpes 2030.
2. Garantir la représentation des organisations syndicales de salariés et d'employeurs :
    a. Au sein des conseils d'administration du COJOP Alpes françaises 2030 et de la SOLIDEO Alpes 2030, avec un titulaire et un suppléant désignés par les syndicats représentatifs de salariés, et un titulaire et un suppléant désignés par les organisations patronales représentatives ;

b. Veiller à informer et associer autant que de besoin le comité de la charte sur les sujets liés aux engagements de la Charte.

3. Encourager les entreprises et les collectivités impliquées dans la préparation des JOP 2030 à diffuser la Charte sociale et environnementale, en particulier auprès de leurs instances représentatives du personnel et des Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat et des professions libérales.
4. Tenir des points d'étape réguliers entre le Comité, la DIJOP, le COJOP Alpes françaises 2030 et la SOLIDEO Alpes 2030 afin de veiller au respect des engagements de la charte.
5. Poursuivre le suivi des engagements durant l'année post JOP afin de partager le bilan.
6. Soutenir la réalisation du programme d'évaluation de l'héritage : mesure des impacts économiques, sociaux et environnementaux.

Des ambitions économiques et sociales fortes

7. Promouvoir une commande publique responsable, à travers une stratégie responsable des achats, en intégrant des clauses sociales et environnementales ambitieuses, et tenant compte des spécificités des TPE-PME françaises, et en particulier celles des territoires hôtes des JOP 2030.
8. Assurer l'accès à l'information sur les marchés publics et privés liés aux JOP 2030 pour les TPE-PME et l'ESS, et proposer un appui à ces acteurs pour répondre aux différents appels d'offres.
9. Mettre au cœur de l'organisation des Jeux un objectif d'emplois de qualité, garantir protection de la santé, de la sécurité et favoriser de bonnes conditions de travail : en s'appuyant notamment sur les différentes instances de représentation du personnel existantes dans les entreprises, de groupes, ou des instances interentreprises à créer pendant les phases de travaux. Favoriser l'accès à des logements et de transports dignes et adaptés à leurs horaires de travail et /ou de missions pour les salariés et bénévoles.
10. Lutter contre toute forme de discrimination dans l'accès à l'emploi et dans l'emploi, favoriser la mixité professionnelle et garantir l'égalité salariale, prévenir les violences sexistes et sexuelles, et mettre en place des dispositifs de prévention et de protection.

11. Faciliter l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés (jeunes de zones prioritaires, et de zones France ruralités revitalisation, personnes en situation de handicap, chômeurs de longue durée, seniors…) en mobilisant tous les acteurs concernés.
12. Faire respecter les normes internationales du travail, en particulier le "travail décent" au sens de l'OIT, auprès des sous-traitants et fournisseurs.
13. Veiller aux droits et à l'accès à l'information des travailleurs détachés et saisonniers, avec l'accompagnement des employeurs.
14. Anticiper les besoins en qualifications pour la bonne organisation des Jeux, favoriser le développement des compétences et sécuriser les parcours professionnels des salariés et bénévoles impliqués dans les JOP 2030.
15. Élaborer une charte du volontariat précisant les missions, les conditions d'exercice et le cadre juridique s'appliquant aux bénévoles olympiques.

Garantir un héritage économique et social durable des JOP 2030

16. Mettre en place des parcours d'apprentissage et de professionnalisation pour accompagner durablement les jeunes vers l'emploi.
17. Contribuer à la réflexion sur le cadre d'exercice des emplois saisonniers, l'amélioration de leurs conditions de travail et le suivi de leur carrière, en valorisant les bonnes pratiques tenant compte des spécificités de leur métier.
18. Renforcer les programmes de formation par filière métier et accompagner l'insertion vers les métiers émergents, pendant toute la durée du projet olympique et au-delà.
19. Valoriser l'engagement des bénévoles par la reconnaissance des acquis et de l'expérience (VAE ou certifications).
20. Favoriser le reclassement professionnel des salariés qui auront travaillé à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes Française 2030.
21. Assurer une reconversion exemplaire des infrastructures post-JOP, intégrant des équipements de proximité pour répondre aux besoins du territoire et pour les villages olympiques, des logements, notamment sociaux, à destination des habitants permanents et des saisonniers.

Le sport comme levier de développement solidaire et inclusif

22. Promouvoir, avec l'État, les collectivités, le mouvement sportif et les partenaires sociaux, le développement du sport en milieu professionnel.
23. Initier des actions de solidarité internationale à travers le sport.

Transition écologique et mobilités durables au cœur des JOP 2030

24. Soutenir le développement d'une offre de transports accessibles et durables, en valorisant les transports collectifs à des tarifs stables et abordables.
25. Soutenir les travaux visant à rendre les gares et pôles multimodaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.
26. Prioriser l'adaptation des infrastructures existantes pour limiter les travaux et l'artificialisation des sols.
27. Favoriser les circuits de proximité, l'économie locale et l'utilisation de matériaux durables.

Signée à Paris, le 26 novembre 2025

- Edgar Grospiron, Président du COJOP Alpes françaises 2030
- Damien Robert, DG SOLIDEO Alpes 2030
- Marylise Léon, Secrétaire générale de la CFDT
- François Hommeril, Président de la CFE-CGC
- Cyril Chabannier, Président de la CFTC
- Sophie Binet, Secrétaire générale de la CGT
- Amir Reza-Tofighi, Président de la CPME
- Frédéric Souillot, Secrétaire général de FO
- Patrick Martin, Président du Medef
- Michel Picon, Président de l'U2P

Annexe 3

Objectifs en matière d'impact et d'héritage des Alpes françaises 2030 (2024, rapport au CIO) [57]

OBJECTIFS EN MATIÈRE D'IMPACT ET D'HÉRITAGE

Thème de l'héritage	Avantages attendus à long terme
Culture et développement créatif	• Placer la culture au cœur des Jeux pour mêler enrichissement culturel, apprentissage et partage d'expériences
Avantages et objectifs environnementaux	• Démontrer qu'il est tout à fait possible d'organiser une manifestation sportive de grande envergure tout en préservant les ressources naturelles, en promouvant la mobilité durable, en améliorant l'accès et en assurant la transition énergétique • Sensibiliser les jeunes et les populations urbaines aux conséquences du changement climatique dans les zones montagneuses
Avantages sur le plan économique	• Promouvoir l'innovation et l'attrait des Alpes françaises en tant que destination populaire pour les sports d'hiver • Mettre au point un modèle commercial durable pour le tourisme tout au long de l'année • Attirer les investisseurs et encourager l'innovation et la création de start-ups • Diversifier l'économie des Alpes françaises • Renforcer et élargir l'industrie locale
Sport pour tous et activité physique	• Mettre en valeur les avantages de pratiquer une activité physique régulière et renforcer la sensibilisation à son importance, plus particulièrement auprès des jeunes • Donner accès à des enfants et à des jeunes à la pratique de sports en montagne et en extérieur • Faire valoir l'importance de pratiquer une activité sportive au quotidien dans les établissements scolaires et à des fins de santé publique globale • Toutes les stations censées accueillir les Jeux devraient mettre en œuvre les meilleures pratiques pour recevoir les personnes en situation de handicap, conformément aux normes françaises en matière de tourisme et de handicap, et créer des « vallées inclusives » à travers les Alpes françaises.
Développement du sport de compétition	• Susciter un regain d'intérêt pour le développement des sports d'hiver de compétition dans les Alpes françaises
Développement social par le sport	• S'appuyer sur le sport pour bâtir une société plus inclusive, plus solidaire et plus accessible • Élaborer des politiques d'aménagement du territoire qui garantissent un avenir et une qualité de vie favorables à tous ses résidents en améliorant l'accessibilité des infrastructures • Faire des Alpes françaises 2030 des Jeux exemplaires en matière d'égalité des genres, de diversité et d'inclusion
Compétences humaines, réseaux et innovations	• Garantir la parité au sein du comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver, dans la structure de gouvernance et sur l'aire de compétition

[57] Rapport de la commission du futur hôte pour les Jeux Olympiques d'hiver à l'intention du CIO, 12 juin 2024, slide 10

Annexe 4

Plan Héritage Ambition Jeux 2030 Etat-Région (2025)[58]

Les décisions du CIJOP

I. Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030, un moteur de développement des pratiques physiques et sportives et de la haute performance

- Mobiliser et développer les dispositifs sport-études afin de passer de 16 000 à 25 000 élèves. Ces dispositifs sport-études permettront à des élèves sportifs de haut niveau ou à haut potentiel sportif de bénéficier d'aménagements et d'allégements de leur scolarité pour mener sereinement leur double cursus. L'objectif est d'atteindre les 25 000 élèves inscrits dans ces dispositifs à l'horizon 2026.

- Atteindre 3 millions de pratiquants supplémentaires en 2030, en ciblant particulièrement les publics les plus éloignés de la pratique, en renforçant les actions d'aller-vers et l'adaptation de l'offre de pratique. Généraliser la pratique physique et sportive est un enjeu sociétal majeur à la fois sur le plan sanitaire mais aussi sur le plan de l'inclusion sociétale, de l'apprentissage du vivre ensemble et du développement de soi. Les Jeux sont un excellent accélérateur et outil pédagogique pour mettre en lumière cela.

- Lancer un Programme et Équipement Prioritaire de Recherche (PEPR) « Sport de très haute performance et innovation » et mobiliser l'Intelligence Artificielle (IA) et les datas pour la performance des équipes de France.

Le nouveau PEPR « Sport de très haute performance et innovation » pour 2025-2030 intensifiera la recherche en sport, en renforçant la collaboration entre scientifiques, fédérations, institutions publiques, partenaires privés et partenaires industriels pour optimiser la performance des équipes de France olympiques et paralympiques.

L'intégration de l'intelligence artificielle et des datas aux différents niveaux des projets de performance des fédérations permettra d'optimiser leurs outils de modélisation, d'analyse et de prédiction, renforçant ainsi l'expertise des cadres et la compétitivité des athlètes français à l'international.

- Déployer le label Génération 2030 dans le prolongement du label Génération 2024 tout en l'adaptant aux caractéristiques et enjeux spécifiques des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030. Le cahier des charges du label Génération 2030 est en cours de finalisation mais il comportera plusieurs axes à la fois de renforcement de la pratique mais aussi pédagogiques, afin d'inciter les enfants à bouger davantage tout en les sensibilisant aux enjeux qui les entourent.

- Mettre en place la nouvelle stratégie Ambition Bleue en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 pour améliorer le rang de la France au classement des jeux olympiques et paralympiques.

- Élaborer une feuille de route du développement raisonné des sports de nature et des pratiques sportives urbaines extérieures.

Le changement climatique impacte réellement nos pratiques physiques et sportives. Les conditions météorologiques changeantes, parfois extrêmes, l'impact du sport sur l'environnement, les déplacements réguliers, etc. sont autant d'éléments qu'il convient d'adresser et auxquels il nous faut apporter des réponses pour développer, raisonnablement, la pratique du sport dans notre pays.

C'est pourquoi, à la fois pour atteindre cet objectif de 3 millions de pratiquants supplémentaires mais aussi pour proposer une diversification de l'offre en milieu naturel et plus spécifiquement montagnard, l'État s'engage à élaborer une feuille de route du développement raisonné des sports de nature et pratiques sportives urbaines extérieures notamment chez les jeunes.

- Faire des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 une opportunité de renforcer la lutte contre la sédentarité, dans le cadre de la stratégie nationale Sport-Santé 2025-2030. L'objectif est de sensibiliser l'ensemble des publics et des secteurs : scolaires (maintien des 30 minutes d'activité physique et sportive quotidienne à l'école), périscolaires, entreprises, personnes en situation de handicap, seniors, etc.

[58] Comité Interministérielle des Jeux Olympiques et Paralympiques, 27 Juin 2025 à Briançon, pages 16 à 20.

III. Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030, un levier d'attractivité économique pour les zones de montagne en toutes saisons, au bénéfice des populations locales, mais aussi des touristes

- Accompagner les entreprises françaises pour maximiser les retombées économiques des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 sur les marchés des grands événements sportifs en France et à l'international en partenariat avec Business France. Ce travail s'appuiera sur 3 axes forts : attractivité (valorisation des acteurs montagne du Made in France, et organisation de venues de décideurs étrangers), export (ciblage des pays de montagne et d'outdoor) et innovation (valorisation de la sportech française et des entreprises innovantes, et collaboration avec les programmes de recherche).

- Réunir, dans les tous prochains mois, le Conseil national de la montagne (CNM) afin de l'associer, en complémentarité avec le travail déjà engagé du Comité de Massif des Alpes, à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 et à la construction de leur héritage.

- Mettre en œuvre une stratégie de promotion touristique des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 ainsi que des actions visant à accompagner les stations dans la préparation de l'accueil des Jeux et de leurs spectateurs, et ce notamment via la mobilisation de France-Tourisme innovation d'Atout-France, mais aussi dans la diversification de l'offre touristique.





- Dynamiser la rénovation énergétique du parc immobilier montagnard et participer à la lutte contre le phénomène de « lits froids ».

Le parc des copropriétés en stations de montagne, majoritairement composé de résidences secondaires, fait face à deux défis majeurs : sa modernisation, en particulier énergétique, et la lutte contre les « lits froids », ces logements peu utilisés qui ne répondent ni aux besoins des habitants ni à ceux du tourisme.

L'interdiction progressive de louer des passoires énergétiques impose d'accélérer la rénovation de ce parc.

Le Gouvernement propose de lancer une expérimentation combinant OPAH (résidences principales) et ORIL (locations touristiques), avec un objectif de 2 500 logements rénovés d'ici 2030. Cette initiative, soutenue par le projet de loi olympique, s'appuie sur des collectivités volontaires, déjà en cours d'identification.

- Garantir et préparer l'héritage des villages olympiques et paralympiques des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 afin de développer tout à la fois les capacités de l'hébergement touristique, de logements des travailleurs saisonniers et de logements abordables pour répondre aux besoins des populations locales.

Les villages des athlètes, éléments clés des Jeux, sont conçus pour devenir après l'événement des ensembles immobiliers exemplaires : de qualité architecturale, performants sur le plan environnemental et adaptés aux besoins locaux. La programmation, définie au plus près des territoires, prévoit une offre diversifiée : logements sociaux, accession sociale, hébergement pour saisonniers, résidences de tourisme, etc.

Des appels à projets seront lancés à Briançon (Fort des Trois Têtes et usine de la Schappe), à Nice, ainsi qu'en Savoie et Haute-Savoie. Environ 4 000 lits seront construits pour les Jeux, puis reconvertis en 800 logements principaux, 100 pour saisonniers et 2 à 3 résidences de tourisme.

Les projets bénéficieront du « permis à double état », outil déjà éprouvé lors des Jeux de Paris 2024, pour sécuriser leur réalisation et leur héritage.



IV. Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030, un vecteur d'inclusion et de cohésion sociale

- Développer les séjours solidaires avec l'objectif d'organiser le départ de 100 000 enfants, et ce en s'appuyant sur des dispositifs existants et les partenariats avec le secteur privé.
- Mener une action résolue en faveur de l'accessibilité autour de 4 volets principaux : l'accélération de la mise en accessibilité des transports et des mobilités (dont certaines gares visant à desservir les territoires hôtes des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030), l'accélération de la mise en accessibilité des stations (notamment celles qui accueilleront les Jeux), le renforcement de la mise en accessibilité des espaces naturels en lien avec les organismes et opérateurs compétents, la poursuite de l'accompagnement et du renforcement de l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, l'élaboration et la diffusion d'un guide pour des événements sportifs accessibles issu des bonnes pratiques des acteurs des JOP 2024 et piloté en lien avec le CPSF.
- Mettre en place un Campus des Métiers et des Qualifications du sport dans chacune des deux Régions hôtes des Jeux d'hiver des Alpes françaises 2030 (Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur) et les mettre en réseau. Cela permettra de développer des compétences par le sport et pour le sport, notamment en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes françaises 2030.
- Conclure avec les partenaires sociaux une Charte sociale ambitieuse pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030. Cette Charte garantira le respect des engagements sociétaux et environnementaux ambitieux pris par l'ensemble des parties prenantes impliquées dans l'organisation de ces Jeux lors de la candidature. Comme pour Paris 2024, un Comité de suivi de la Charte sera mis en place.
- Prévoir des clauses sociales ambitieuses en matière d'accès à l'emploi pour les publics les plus éloignés et d'accès aux marchés pour les TPE-PME-ETI et structures de l'Économie Sociale et Solidaire.
- Lancer une démarche évaluative rigoureuse (études d'impact) des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030.

Annexe 5

Les engagements environnementaux des Jeux Alpes françaises 2030 (Objectifs élaborés en 2026) [59]



À l'issue du comité stratégique environnement, le projet de Feuille de route Environnement des Jeux des Alpes Françaises 2030 se concrétise autour d'objectifs ambitieux et mesurables.

Les objectifs se déclinent selon 8 grands enjeux clés, une sélection de ces objectifs figurent ci-après :

#ENJEU 1 : ÉMISSIONS (notamment transports)

Optimiser les transports, accélérer les stratégies de mobilités décarbonées régionales et locales, et s'engager sur des projets locaux de compensation carbone en priorité agricole

- Se fixer, d'ici juin 2026, un objectif global quantifié et vérifiable de réduction de l'empreinte carbone, plus ambitieux que Milan Cortina 2026 et aligné sur la trajectoire nationale (baisse des émissions de -5 % par an).
- 100 % des spectateurs accèdent aux sites et hébergements officiels en transports collectifs – zéro voiture individuelle (hors public à besoins spécifiques).
- 0 hélicoptère hors secours et sécurité.
- Tous les déplacements des athlètes et officiels seront décarbonés.
- 100 % de compensation carbone en projets locaux Label Bas Carbone, prioritairement via des projets agricoles.

#ENJEU 2 : ÉNERGIE

Viser la sobriété et l'efficacité énergétique, sécuriser l'approvisionnement pour un héritage de long terme, maximiser le recours aux énergies décarbonées adaptées aux usages.

- 100 % des besoins en fonctionnement nominal couverts par le réseau et par de l'énergie décarbonée.
- 100 % des groupes électrogènes de secours fonctionneront sans énergie fossile.

#ENJEU 3 : AMÉNAGEMENT

Restreindre l'artificialisation, engager des constructions et rénovations de référence comme héritage, en maximisant l'usage des matériaux biosourcés dont le bois, récoltés et transformés en France et bénéficiant d'une traçabilité, penser les pratiques sportives vis-à-vis des milieux.

- Plus de 90 % d'infrastructures existantes utilisées pour les sites de compétition.
- Restriction de l'artificialisation des sols à moins de 30 hectares pour les projets pérennes.
- 100 % des nouvelles constructions viseront le label Bâtiment Biosourcé 2024, avec plus de 60 % de bois certifié local (Bois de France ou bois des Alpes).

#ENJEU 4 : ÉCOSYSTÈMES & BIODIVERSITÉ

Faire des Alpes un territoire pionnier en matière de préservation de la biodiversité en valorisant de manière soutenable le patrimoine naturel et le paysage local.

- 0 épreuve en Zones de Protection Forte (ZPF) et 100 % des stations hôtes reconnues Territoires Engagés pour la Nature.
- Renforcer la protection des glaciers alpins en classant, dès 2028, 10 000 hectares supplémentaires en zone de protection forte.
- 100 hectares de projets de conservation, restauration ou renaturation locaux, en complément des obligations réglementaires « Éviter-Réduire-Compenser ».
- 100 % des stations hôtes reconnues Territoires Engagés pour la Nature.

[59] Gouvernement – 2e comité stratégique Environnement Jeux Olympiques et paralympiques d'hiver Alpes françaises 2030 – Dossier de presse – Lundi 13 avril 2026, pages 6 et 7



#ENJEU 5 : ALIMENTATION

Dans la continuité de l'héritage de Paris 2024, privilégier les produits sains, durables et de qualité dont les produits bio (notamment grâce aux Projets alimentaires territoriaux - PAT), mettre en valeur le patrimoine gastronomique local et limiter le gaspillage alimentaire.

- 100 % des restaurants collectifs des territoires hôtes respecteront les obligations EGAlim et valoriseront les circuits alimentaires locaux.
- 100 % des ressources alimentaires non consommées seront collectées et redistribuées selon le label anti-gaspillage.
- Des objectifs quantifiés en matière d'approvisionnement alimentaire locale, durable et de qualité seront fixés, après concertation avec les filières, d'ici 2028.

#ENJEU 6 : EAU

S'engager pour la sobriété et inscrire la consommation d'eau liée à la production de neige dans un cadre de gestion transparente et partagée de cette ressource afin d'optimiser ses usages.

- Aucun accroissement des volumes autorisés de prélèvement d'eau, avec un suivi précis de la consommation et une réduction ciblée pour la production de neige.
- Réalisation de projections scientifiques sur l'enneigement et la ressource en eau afin de définir des objectifs de sobriété cohérents avec ceux du Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) Rhône-Méditerranée.
- Publication transparente des données avant et après l'événement.

#ENJEU 7 : « UNE SEULE SANTÉ »

Anticiper, mesurer et prévenir tout risque de pollution air / sol / eau et réduire au maximum les nuisances lumineuses et sonores.

- 0 PFAS dans les produits textiles d'habillement et chaussures pour le personnel des JOP et les athlètes français.
- 0 PFAS dans les produits de fart de ski.
- Viser 3 labellisations « réserve internationale de ciel étoilée » dans l'aire d'adhésion des Parcs nationaux des Alpes.

#ENJEU 8 : ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Veiller à la sobriété de consommation de matière et d'emballages notamment plastiques, anticiper la seconde vie de l'ensemble des matériaux, équipements et autres objets en phase de conception, faire date sur la comptabilisation de l'empreinte matière.

- 100 % des sites hôtes engagés dans une démarche 0 déchet sauvage
- 100 % des sites équipés de points d'eau accessibles et signalés, autorisation de certaines gourdes personnelles.
- Zéro contenant à usage unique, bouteille, objet publicitaire en plastique.
- Au moins 80 % des déchets valorisés, avec l'objectif de tendre vers 90 % afin d'anticiper la mise en œuvre de la législation européenne.

Avec cette feuille de route, l'État s'engage concrètement pour des Jeux exemplaires et durables.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- **CESER Auvergne-Rhône-Alpes** – Alpes 2030 : un héritage à construire dès aujourd'hui – Juin 2026
- **CESER Auvergne-Rhône-Alpes** - Les pratiques d'évaluation en Auvergne-Rhône-Alpes - Septembre 2025
- **CESER Sud** - Pour des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 fédérateurs pour la Région Sud – 2025
- **Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES)** – Rapport final d'évaluation de la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 – 25 Juillet 2025
- **CIO** – Approche stratégique en matière d'héritage, une stratégie pour l'avenir – Décembre 2017
- **CIO** – Rapport de la commission du futur hôte pour les jeux olympiques d'hiver Alpes françaises 2030 – 12 Juin 2024
- **Comité Interministériel des Jeux Olympiques et Paralympiques** – Dossier de Presse -27 Juin 2025
- **COJOP Alpes françaises 2030** - Charte Sociale, Economique et Environnementale des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes françaises 2030 – Signée le 26 Novembre 2025
- **Cour des comptes** – Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Rapport au Parlement – Septembre 2025
- **DIJOP** - Colloque de restitution du programme d'évaluation des impacts des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 – 02 Avril 2025
- **G2A consulting** – Les Jeux Olympiques & Paralympiques « Alpes Françaises 2030 » - 23 Septembre 2025
- **Loi** n° 2026-201 du 20 mars 2026 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030
- **Llorca Matthieu**, « Les éléphants blancs » aux JO d'hiver : une menace en recul mais des défis persistants », Mov Sport Sci/Sci Mot, 132 (2026) 7-22, 19 Aout 2025
- **OCDE** – Guide Partie 1 : Comment mesurer l'impact des événements culturels, sportifs et commerciaux – Septembre 2023
- **OCDE** – Guide Partie 2 : Indicateurs d'impact pour les événements culturels, sportifs et commerciaux – Septembre 2023
- **Paris 2024** - Synthèse du rapport Post-Jeux Durabilité & Héritage de Paris 2024 – Axe stratégique – Livrer des jeux plus responsables - Décembre 2024

BIBLIOGRAPHIE

Ressources web :

- Gouvernement
  - https://www.info.gouv.fr/actualite/jop-alpes-francaises-2030-des-engagements-concrets-pour-un-heritage-durable
  - https://www.sports.gouv.fr/adoption-definitive-du-projet-de-loi-jop-alpes-francaises-2030-10071
  - https://www.sports.gouv.fr/alpes-francaises-2030-une-feuille-de-route-environnement-pour-des-jeux-d-hiver-durables-et-10148
  - https://www.ecologie.gouv.fr/presse/annule-adoption-feuille-route-environnement-jeux-olympiques-paralympiques-dhiver-alpes-2030
- COJOP & SOLIDEO
  - https://www.alpes2030.org/fr/communique/communique-presse-97
  - https://www.solideo-2030.com/
- CIO
  - https://www.olympics.com/cio/news/alpes-2030-geoffroy-roux-de-bezieux-nomme-president
  - https://www.olympics.com/cio/news/l-ocde-publie-des-guides-independants-pour-mesurer-l-impact-a-long-terme-d-evenements-mondiaux-tels-que-les-jeux-olympiques-et-paralympiques
  - https://stillmed.olympics.com/media/Documents/International-Olympic-Committee/Commissions/Future-host-commission/Olympic-Winter-Games/Commission-Report-2030-FR.pdf
  - https://www.olympics.com/cio/news/le-rapport-de-paris-2024-confirme-une-reduction-de-plus-de-50-des-emissions-de-carbone
  - https://www.olympics.com/cio/news/l-heritage-de-milano-cortina-2026-des-infrastructures-durables-des-modes-de-vie-actifs-un-veritable-levier-de-developpement-socio-economique
- CNOSF
  - https://cnosf.franceolympique.com/le-fonds-de-dotation-paris-2024-poursuit-sa-structuration
- Assemblée Nationale :
  - https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-18475QE.htm
- Région Auvergne Rhône-Alpes
  - https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualites/jeux-olympiques-et-paralympiques-dhiver-2030-dans-les-alpes-francaises
  - https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualites/un-protocole-daccord-signe-pour-les-projets-de-mobilite-en-vue-de-lorganisation-des-jeux
  - https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualites/une-reflexion-approfondie-pour-des-jeux-exemplaires
  - https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualites/pres-de-50-000-emplois-generes-en-perspective
- Région Sud
  - https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/alpes-2030-les-emblemes-devoiles-lheritage-deja-en-marche
  - https://alpesfrancaises2030.maregionsud.fr/heritage
- Evènements
  - Sommet du Tourisme de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le 21/09/2026, table ronde sur les « JOP 2030 : un catalyseur pour le tourisme en Auvergne-Rhône-Alpes » replay sur https://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.tv/sommets-du-tourisme-2026/sommets-26-jop203-WF85RlLy
  - Mob' Sport Live du programme Mob'Sport, le 8 Octobre 2026, replay sur https://www.youtube.com/watch?v=wyfrNtt6fxs.
- Ressources web autres :
  - https://www.lequipe.fr/Tous-sports/Actualites/La-cour-des-comptes-erige-paris-2024-en-reference-et-envoie-des-messages-aux-alpes-2030/1673478
  - https://www.lequipe.fr/Tous-sports/Actualites/Damien-robert-directeur-general-de-la-solideo-des-alpes-2030-il-n-y-a-pas-un-ouvrage-ou-l-on-n-est-pas-tendu/1722652
  - https://bilan.etcld.fr/entreprises/engages#chiffres
  - https://www.franceinfo.fr/les-jeux-olympiques/alpes-francaises-2030/un-budget-stable-pour-le-comite-d-organisation-des-jeux-des-alpes-2030-toujours-sans-president_8235214.htm

GLOSSAIRE

Glossaire

ANMSM : Association Nationale des Maires de Stations de Montagne

CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CIO : Comité International Olympique

CIP : Comité International Paralympique

CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français

COJOP : Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques

CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles

CPSF : Comité Paralympique et Sportif Français

CQP : Certificat de Qualification Professionnelle

CROS : Comité Régional Olympique et Sportif

DIJOP : Délégation Interministérielle des Jeux Olympiques et Paralympiques

EBE : Entreprise à But d'Emploi

ESS : Economie Sociale et Solidaire

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

JOP : Jeux Olympiques et Paralympiques

Loi NOTRE : Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Loi 3 DS : Loi portant sur la différenciation, décentralisation et la déconcentration de l'action locale

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

ONAPS : Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité

ONG : Organisation Non Gouvernementale

QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

SFE : Société Française de l'Evaluation

SOLIDEO : SOciété de LIvraison DEs ouvrages Olympiques

SPRO : Service Public Régional de l'Orientation

TPE-PME : Très Petite Entreprise – Petit et Moyenne Entreprise

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

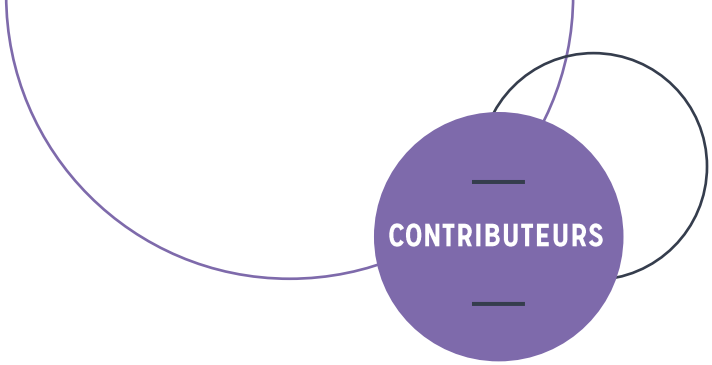

Contributeurs

Didier LATAPIE
Président du Groupe de travail B

Marie-Christine PLASSE
2ème Vice-Présidente déléguée – Référente du Groupe de travail B

Jocelyne ROCHE
Vice-Présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- BEZ Nicole (CNPL)
- DADON Charles (UDES)
- DOUILLON Isabelle (CONF. PAYSANNE)
- EHRSAM Olivier (CCI)
- LAUZIER Léa (JEUNES AGRI.)
- PERCHE Gaël (FIBOIS)

Collège 2*

- ALSAFRANA Colette (CFDT)
- ASENSIO Luis (CFE-CGC)
- CANET Fabrice (CGT)
- DALMAS Patrick (CGT)
- JUYAUX Christian (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)
- ROUSTAND Philippe (CFE-CGC)
- SIMIOT Nicolas (UNSA)
- LAPACAS Patrick (SOLIDAIRES)

Collèges 3* et 4*

- BONNEFOY Thomas (JCE)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- LEPINAY Reine (CIDFF)
- MOLY Agathe (CRAJEP)
- RIGOLLET Johann (TOURISME)

***** ***Collège 1*** *: Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées /* ***Collège 2*** *: Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives /* ***Collège 3*** *: Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable /* ***Collège 4*** *: Personnalités qualifiées*

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette note.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Remerciements

BRAGA Tania, ex-responsable de l'héritage et de l'impact au Comité International Olympique

CANET Fabrice et DI MARCO Anna, membres du CESER Auvergne-Rhône-Alpes pour présenter le rapport du CESER sur « les pratiques d'évaluation : le CESER au cœur de l'écosystème d'évaluation en Auvergne-Rhône-Alpes » de septembre 2025

PLASSE Marie-Christine, Présidente du CROS Auvergne-Rhône-Alpes, membre du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Déclaration des groupes

INTERVENTION REDIGEE PAR CHARLES DADON ET LUE PAR Nicole BEZ Au nom du Collège 1

L'objectif de la note technique du groupe de travail B du CESER Auvergne Rhône Alpes a été de rassembler les contributions des différentes Commissions afin de dégager des critères d'évaluation significatifs de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver dans l'ensemble de notre région.

A cette fin le Groupe de Travail a en premier lieu concentré ses efforts sur la réduction de la masse d'informations produite par les dix Commissions pour les fondre sans les dénaturer dans 11 lignes de force auxquelles le Groupe de Travail a ajouté une douzième ligne explicative de cet ensemble.

Le Collège 1 a apprécié dans cette méthode la détermination du Groupe à produire des orientations éclairantes sans être noyé dans le torrent d'informations aux mille aspects, tout en restant fidèle à l'esprit et à l'expression des thèmes abordés par les Commissions.

En résumé, la méthode consiste à distinguer deux phases entremêlées :

- Une unité de temps avec trois chronologies : Avant, Pendant les JOP et Après,
- Une unité de lieu : les zones de montagne et les à-côtés bénéficiaires des retombées de ces jeux.

À travers cette note, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes porte la voix de la société civile sur la méthodologie en montrant que toute construction a une phase de conception et de réalisation mais qu'elle doit aussi s'inscrire dans un temps long, ce sont les règles que se sont édictés les membres du Groupe de Travail pour concevoir les critères d'évaluation.

A quelle fin ? Il s'agit de rendre cet héritage bénéfique à la population et aux écosystèmes de la montagne, dans le respect des habitats et des capacités d'absorption de l'environnement ; ce qui, de notre point de vue, devrait rendre la vie locale plus acceptable et plus agréable après-coup.

Ont été auditionnés le CROS Auvergne-Rhône-Alpes, un membre du COJOP sur la thématique Héritage Impact, une ex-membre du CIO aux fins de comprendre les méthodologies de travail de ces deux institutions et d'en dégager les grands principes en lien avec l'héritage de cet évènement.

Dans le répertoire des 12 fiches constituées par le Groupe de travail, le Collège 1 des employeurs retrouvent les fondements auxquels il attache du prix : encourager les entreprises de l'économie régionale à participer avant, pendant et après les JOP. Il y distingue en synthèse les trois secteurs économiques : primaire -l'agriculture et la primeur de l'eau- secondaire -les biens manufacturés produits et la valence des emplois créés- et tertiaire – les services offerts en mettant en avant la jeunesse pour laquelle l'héritage sera analysé sous bénéfice d'inventaire.

Le Collège 1 trouve dans la fiche « Considérer et intégrer des enjeux transverses » dont le Groupe de travail a pris l'initiative de créer de toute pièce un moyen pertinent de raisonner en associant la maitrise budgétaire aux enjeux transversaux des différentes[c1.1] parties, selon la prudence formulée par Condorcet « la somme des parties ne fait pas [toujours] le tout »

Plus qu'un événement sportif mondial, Alpes 2030 doit devenir un accélérateur de transitions écologiques, avec une montagne plus sobre et résiliente ; économique, avec des activités diversifiées toute l'année et sociale, avec des Jeux inclusifs et accessibles à toutes et tous ; c'est ce que nous avons trouvé dans cette note technique.

En conclusion, sauf expression particulière, les membres du Collège 1 voteront favorablement cette contribution qui constitue un travail synthétique remarquable, mettant en filigrane les valeurs entrepreneuriales auxquelles nous sommes attachées.

Merci à Didier Latapie Président de ce groupe de travail, Colette Alsafrana notre rapporteur et Adien Lecomte notre chargé d'étude.

INTERVENTION DE Luis ASENSIO-GIMENEZ, Au nom de la CFE-CGC (Collège 2)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, je m'exprime au nom de la CFE-CGC

À un peu moins de 1 200 jours de l'ouverture des JO2030, l'enjeu pour notre Région n'est plus seulement de concevoir un événement sportif, mais de bâtir un héritage pérenne et mesurable pour l'ensemble de nos concitoyens.

Pour notre organisation, la réussite de ces JOP2030 ne se jugera pas à l'aune de la seule vitrine internationale, mais à travers trois exigences fondamentales :

1.L'adéquation des infrastructures aux besoins réels des territoires

Qu'il s'agisse de la reconversion des hébergements ou de la transition vers des mobilités durables et bas carbone, nos investissements doivent répondre aux défis de long terme de nos vallées et de nos montagnes, en évitant tout écueil d'infrastructures inadaptées.

2.La sécurisation des parcours professionnels et des compétences

Face aux tensions de recrutement et aux défis des métiers de la montagne, du tourisme et des services, ces Jeux doivent être un formidable levier de formation qualifiante, d'insertion et de valorisation du travail pour nos salariés et nos saisonniers.

3.L'acceptabilité et la co-construction citoyenne

Un tel événement ne peut réussir sans la confiance et l'implication des habitants. Cela exige une maîtrise budgétaire rigoureuse, une préservation exigeante de nos écosystèmes, de notre ressource en eau et de l'association étroite de la Société Civile.

La démarche évaluative que nous menons aujourd'hui doit nous permettre de doter les décideurs d'un véritable cadre de suivi dans la durée. Faisons de ces Jeux un accélérateur de transitions utile aux générations futures.

Nous tenons à remercier Didier LATAPIE Président Groupe de travail B, Colette ALSAFRANA rapporteure ainsi qu'Adrien LECOMTE Chargés d'études.

Egalement merci à la délégation pour la mise en forme de ce rapport ainsi qu'à l'ensemble des membres du groupe de travail pour leur participation à la réflexion collective.

La CFE-CGC votera favorablement cette note.

Merci de votre attention.

INTERVENTION DE Laëtitia PLANCHE, Au nom de la CGT (Collège 2)

Nous tenons d'abord à remercier le président du groupe de travail B, Didier Latapie, et la rapporteure, Colette Alsafrana, Adrien Lecomte, notre chargé d'études ainsi que l'ensemble des membres du groupe de travail, pour la qualité et l'utilité de cette note. Prolonger le rapport "Alpes 2030 : un héritage à construire dès aujourd'hui" voté en juin dernier, par un travail sur les critères d'évaluation de l'événement et de son héritage, c'est poser au bon moment une question décisive : à moins de 1.200 jours de la cérémonie d'ouverture, comment s'assurer que la promesse d'héritage ne restera pas un slogan ?

Nous saluons la démarche : les cinq critères classiques de l'évaluation des politiques publiques : pertinence, efficacité, efficience, utilité, cohérence, la distinction entre impact à court terme et héritage de long terme, la déclinaison des critères selon les temporalités avant, pendant et après les Jeux, et les douze fiches thématiques offrent un cadre de travail intéressant. Plusieurs propositions concrètes vont dans le bon sens : le passe transport unique travailleur en montagne entre toutes les vallées, la pérennisation des transports mis en service pendant les Jeux pour les trajets domicile-travail, le suivi de la fidélisation des saisonniers d'une saison à l'autre, la transformation des villages olympiques au regard des besoins locaux de logement, l'observatoire citoyen sur la biodiversité, ou la mesure de la part des marchés attribués aux TPE-PME et à l'ESS avec une répartition territoriale des attributaires.

Mais si nous reconnaissons la valeur de ce travail, le groupe CGT tient à apporter des points de vigilance, car des critères d'évaluation valent d'abord par ce qu'ils choisissent de mesurer et ce qu'ils laissent dans l'ombre.

Premier point de vigilance : le travail et les conditions de travail doivent être au cœur de l'évaluation.

La fiche 9 consacrée aux compétences et à l'expérience issue des JOP est intéressante, mais elle reste centrée sur la formation et l'insertion. Or, des milliers de salarié.es, saisonnier.ères, agent.es publics et travailleur.euses d'entreprises sous-traitantes et bénévoles vont faire réussir ces Jeux. Notre évaluation doit intégrer des critères sur les conditions concrètes d'exercice du travail : respect des durées de travail, salaires minima conventionnels, santé et sécurité sur les chantiers et les sites, moyens de l'inspection du travail, lutte contre le travail illégal, le travail détaché et les dérives de la sous-traitance. Le volume d'emploi ne suffit pas : encore faut-il mesurer la qualité et la pérennité de ces emplois. Le chiffre de 50.000 emplois avancé reste une hypothèse, que la publication attendue des volumes d'emplois du COJOP devra préciser et la reconversion des équipements comme la maîtrise de la sous-traitance doivent être évaluées avec autant d'attention que la fréquentation touristique.

Deuxième point de vigilance : la charte sociale et environnementale, un critère central, pas une annexe.

La note renvoie à plusieurs reprises à la charte sociale, économique et environnementale, signée par les organisations syndicales et patronales, mais sans la préciser. C'est insuffisant. Pour la CGT, le respect des engagements de cette charte doit constituer un critère d'évaluation à part entière, opposable : nombre de marchés comportant des clauses sociales réellement contrôlées, comités interentreprises de site avec représentation syndicale, instances représentatives du personnel dans les entreprises attributaires, bilan public du respect des engagements. Une charte qui n'est ni connue, ni déclinée, ni contrôlée sur le terrain, n'est qu'une déclaration d'intention. Une attention particulière au travail du comité de suivi de la charte devra être pris en compte.

Troisième point de vigilance : Le contrôle social et démocratique du budget ne peut pas être renvoyé à d'autres.

La fiche 11 est la plus courte de la note et renvoie pour l'essentiel à la Cour des comptes et aux chambres régionales des comptes. Certes, ces instances ont leur compétence, et nous en appelons-nous aussi à un contrôle public renforcé. Mais le budget des JOP n'est pas stabilisé, les évolutions annoncées après le conseil d'administration du COJOP du 12 octobre en témoignent et le CIO demande que le financement repose essentiellement sur des recettes privées. La sous-évaluation des dépenses / ressources de billetterie est à surveiller. Le CESER qui a un rôle consultatif sur le budget de la Région et sur le suivi des politiques publiques, pourrait se saisir lui-même de ce sujet : traçabilité des financements publics, notamment les 665 millions d'euros dédiés aux ouvrages pérennes via la SOLIDEO, refus du gré à gré et de l'opacité, évaluation des renoncements éventuels (ascenseur valléen…).

Quatrième point de vigilance : le logement, un héritage qui se mesure à sa destination sociale.

La note propose de mesurer le nombre de logements effectivement reconvertis après les Jeux. Nous demandons que le critère précise la destination sociale de ces logements : reconversion des villages olympiques en logements sociaux ou en accession sociale, quota réservé aux saisonnier.ères, et refus des opérations qui ne répondent pas à la crise du logement. Un héritage qui se transformerait en logements de luxe ou en lits froids serait un échec, pas un héritage.

Cinquième point de vigilance : l'eau et l'environnement, sans dérogation.

La fiche 8 sur la sobriété hydrique et la fiche 7 sur la biodiversité sont bienvenues dans une année marquée par la sécheresse. Mais des critères de mesures ne suffisent pas si, en parallèle, des dérogations sont accordées. Notre position est claire : zéro dérogation environnementale, zéro artificialisation nette, zéro perte de biodiversité, application stricte des lois Montagne et Environnement, vigilance sur les retenues collinaires pour la neige de culture, et utilisation prioritaire des infrastructures existantes, dont celles issues d'Albertville 1992.

Sixième point de vigilance : associer le monde du travail à la gouvernance de l'évaluation.

L'observatoire citoyen proposé dans la fiche 7 est une bonne piste, à condition d'y associer pleinement les organisations syndicales et les acteurs du travail : bénévoles, saisonniers, salarié.es dans la définition des indicateurs comme dans leur suivi. Les choix structurants pour les territoires ne peuvent pas se décider sans le monde du travail : l'expérience des JO d'Albertville en 1992 comme celle de Paris 2024 le démontre. Le rapport de la Cour des comptes sur l'héritage de Paris 2024, devra d'ailleurs alimenter ce travail : chaque enseignement des Jeux précédents doit être converti en critère pour 2030. Nous tenons à rappeler la proposition CGT de mettre en place une conférence économique et sociale en Savoie, instance de concertation locale, réunissant les acteurs économiques, syndicaux, institutionnels et associatifs, permettant d'anticiper les besoins des territoires et leur avenir.

Enfin, un mot sur la diffusion territoriale des retombées.

Nous soutenons pleinement l'objectif d'éviter la concentration des retombées sur les seules stations hôtes, et de faire bénéficier la moyenne montagne et les territoires éloignés des sites d'épreuves, l'Auvergne comprise, des effets des Jeux. C'est à cette condition que ces JOP seront un accélérateur de transition pour toute la Région, et pas seulement une vitrine pour quelques vallées. Cet objectif devra se traduire par des politiques publiques régionales ambitieuses permettant de laisser aux habitants et aux territoires un héritage solide, durable, responsable et une planification territoriale au service de l'intérêt général.

La sensibilisation à une alimentation de qualité, la découverte et la pratique du sport durant la scolarité ou en entreprise seront aussi des enjeux à évaluer au niveau de l'héritage immatériel et à décliner ensuite au niveau des politiques publiques.

La CGT veut des Jeux exemplaires sur le plan social et environnemental, qui laissent un héritage durable, utile aux populations locales : logements, transports publics, services publics, sport pour toutes et tous. Cette note nous en donne une partie des outils de mesure. À nous, collectivement de la compléter pour que rien de l'engagement social et environnemental pris à l'occasion de ces Jeux n'échappe à l'évaluation.

En conclusion, concernant la nomination du nouveau président du COJOP 2030, nous citerons Bernard Thibault qui tenait à rappeler que : "il a été président du MEDEF et qu'on le veuille ou non, on ne peut pas l'effacer. Il ne faudrait pas que la désignation vienne entacher le projet. On peut supposer, à tort ou à raison, qu'il puisse avoir un parti pris pour traiter certains sujets" et de rappeler "que ce sont les syndicats qui sont à l'origine de la charte sociale des jeux, le patronat ayant rejoint la démarche une fois la candidature de Paris retenue".

Bien que favorable au rapport, en cette journée de mobilisation, la CGT ne prendra pas part au vote, pour manifester son soutien au mouvement social.

INTERVENTION DE Thomas BONNEFOY, Au nom des collèges 3 et 4

Monsieur le Président, chers collègues,

Les collèges 3 et 4 souhaitent saluer tout d'abord le travail conduit par le groupe de travail B, avec l'appui des équipes du CESER Auvergne Rhône Alpes, pour proposer un cadre d'évaluation des politiques publiques des Jeux olympiques et paralympiques de 2030.

Passer des ambitions exprimées pour les Jeux à des critères permettant d'en apprécier les effets demandait de confronter les points de vue et de préciser les résultats attendus, dans un contexte où plusieurs dimensions du projet restent à construire. Nous souhaitons donc souligner l'effort de méthode et de mise en commun qu'a nécessité cette démarche. En préambule, le CESER aurait préféré être saisi pour avis par la Région Auvergne Rhône Alpes en amont, avant que la plupart des décisions notamment d'implantation des épreuves, et des options financières n'aient été arrêtées. A l'instar du CESER de la Région SUD qui a pu rendre un premier rapport en juin 2025 après une saisine dès 2024.

En engageant cette réflexion, le CESER Auvergne Rhône Alpes contribue à faire une place aux attentes de la société civile dans les choix qui restent à prendre et dans la manière dont leurs résultats seront appréciés. Cette contribution permet ainsi de donner un prolongement concret à notre rôle dans l'évaluation des politiques publiques.

À travers les critères proposés, nous souhaitons que les Jeux laissent des améliorations concrètes dans la vie des habitants, avec des logements répondant aux besoins locaux, des transports utiles aux déplacements quotidiens et des équipements accessibles qui trouvent pleinement leur usage après l'événement.

Leur préparation doit également permettre à la jeunesse, dans sa diversité sociale et géographique, de prendre part à cette expérience, tout en veillant à l'accès effectif des personnes en situation de handicap.

Nous souhaitons également que les Jeux contribuent à réduire les inégalités d'accès à la montagne, en particulier pour les jeunes et les familles des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi que pour les familles en situation de pauvreté ou de précarité, quel que soit leur lieu de résidence. Cette ambition doit concerner la découverte et la pratique des activités de montagne en toutes saisons, y compris en hiver, et se prolonger au-delà de 2030.

Dans cet esprit, nous soutenons la proposition du Secours populaire de créer un dispositif régional en faveur des « oubliés de la montagne », inspiré de la Journée des oubliés des vacances, pour permettre à ces publics de bénéficier concrètement de cette ouverture.

Nous attendons aussi que l'activité suscitée par les Jeux bénéficie aux entreprises locales, aux filières agricoles et aux structures de l'économie sociale et solidaire, avec des retombées réparties au-delà des seuls sites d'épreuves.

Les formations proposées, la reconnaissance de l'expérience des bénévoles et les possibilités d'insertion doivent pouvoir se traduire par des compétences et des parcours professionnels qui se prolongent après 2030.

Ces perspectives doivent s'inscrire dans des choix qui préservent la biodiversité et la ressource en eau, limitent l'artificialisation des sols et accompagnent la diversification des activités de montagne face au changement climatique. Le changement climatique déjà acté, les pénuries de ressources en eau et les différentes pressions qui pèsent déjà sur la montagne invitent à ce que ces JO d'Hiver 2030 amorcent une véritable transition vers des activités s'affranchissant progressivement de la neige. Jusqu'alors refusée par les organisateurs, la question de l'éligibilité de sports de montagne sans neige devient prégnante.

Le problème du sponsoring de la part de grandes compagnies internationales qui empêche la prise en compte des enjeux environnementaux (comme la production de dizaines de milliers de bouteilles plastiques pour des boissons gazeuses) doit être résolu.

Elles supposent également une maîtrise des dépenses publiques et une association des habitants à la préparation des projets, pour tenir compte de leurs besoins comme des difficultés que l'événement pourrait entraîner.

C'est en reliant les critères d'évaluation à ces attentes que ce travail peut peser sur la conception des équipements, les investissements retenus ou les actions de formation engagées. Prévoir dès aujourd'hui d'évaluer la reconversion des logements ou la pérennité des emplois invite à en préparer les conditions bien avant les Jeux.

L'évaluation devrait aussi apprécier les progrès réalisés dans l'accès de ces publics à la montagne, au regard du nombre de jeunes et de familles bénéficiaires, des obstacles financiers et de transport effectivement levés et de la possibilité de renouveler les séjours ou les activités après 2030.

Pour nos collèges, il est donc essentiel que cette contribution soit partagée avec les acteurs concernés et donne lieu à un suivi dès la préparation de l'événement. Les résultats observés devront permettre d'ajuster les actions lorsque cela est nécessaire et de rendre compte aux habitants de la manière dont les engagements se traduisent dans les faits.

Sous réserve des expressions individuelles, les membres des collèges 3 et 4 voteront cette contribution.

Je vous remercie.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 17 novembre 2026



126 ONT VOTE **POUR**

0 ***A*** VOTE **CONTRE**

2 SE SONT **ABSTENUS**

Résultats des votes individuels

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique			
		DOLLEANS Jean-Luc	P		
		DUBOISSET Gilles	P		
		EHRSAM Olivier			
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas			
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine	P		
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	P		
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne			
		PANSERI Anne-Sophie			
	Les entrepreneurs (ex CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	P		
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		Non désigné(e)			
		IMBERTON Emmanuel			
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian			
		CABUT Bruno			
		GINESTET Fabienne	P		
		LE ROUEIL Anne-Marie			
		MASSON Louis			
		ROBERT Anne-Marie			

P : procuration

1	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle	P		
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIAK Bernadette			
	Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie			
	Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean			
		GRIVEAUD Hélène			
	France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre			
	Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
		PFISTER Françoise			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick			
	Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné(e)			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
	Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	Non désigné(e)			
	SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
	L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël			
	La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André			

P : procuration

1	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc			
		FONT Maryse			
		GUIGNAND Gilbert			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine			
		CROZAT Jérôme			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle			
		MAISON Pierre			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles	P		
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARJON Brigitte			
		BLANCHARD Paul			
		CANET Fabrice			
		CARDINAUX Lionel			
		DALMAS Patrick			
		FAURE Philippe			
		GELDHOF Nathalie			
		GENSEL Virginie			
		GRANATA Eric			
		GUICHARD Karine			
		MARGERIT Laurence			
		MEQUIGNON Christine			
		PELLORCE Pascal			
		PLANCHE Laetitia			
		SALA Chantal			

P : procuration

2		SAUZEAT Sandrine			
		VIGOUROUX Eric			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette			
		BADOR Laurent			
		BARRAT Jean	P		
		BAULAND Gisèle	P		
		CASALINO Françoise	P		
		CHENNAZ Cédric	P		
		GUILHOT Jean-Marc			
		JACQUIER Claudine	P		
		JUYAUX-BLIN Christian			
		LAMOTTE Bruno			
		LE GAC Elisabeth	P		
		NINNI Agnès	P		
		PUECH Marilyne			
		ROBERTO Sansoro			
		SAILLANT Elisabeth			
		SCHMITT Isabelle			
		SIVARDIÈRE Patrick	P		
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric			
		BOCHARD Frédéric			
		DEVY Eric			
		GILQUIN Jean-Pierre			
		LEYRE Michelle			
		LORENTE Jérémie			
		MERENDET Patricia			
		RICARD Claude	P		

P : procuration

2		SEGAULT Hélène			
		TEMUR Hélène	P		
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie			
		GRANDJEAN François			
		LEAULT Patrick			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis			
		GUERROUI Nassira	P		
		MILANETTI Nathalie			
		ROCHE Jocelyne			
		ROUSTAND Philippe	P		
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	P		
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine			
		HERAUD Marta			
		LOHEZ Valérie			
		MYC Michel			
		SIMIOT Nicolas			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	LAPACAS Patrick			
		TRINCA Christiane			
3	**Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes**	NANTAS Dominique			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSAT Anne	P		
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc			
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAINE Jean-Louis			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les ainés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne			

P : procuration

3	**CREAI Auvergne-Rhône-Alpes**	HERMOUET Nicolas			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	DAMIRON Christophe			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
		BERNARD Sébastien			
		DOMPNIER Nathalie			
		SURREL Hélène	P		
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	P		
		MESSIÉ Christine			
		MEUNIER Frédérique			
		ZAKAR Saïd			
	Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			
		MONNET Alexis			
	Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine			
	Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	Non désigné(e)			
		HOSTETTLER Thomas			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain			
	Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	P		
	Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
		ROSSI Sylvie			
	Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas			
		Non désigné(e)			

P : procuration

3	**Syndicat des entreprises artistiques et culturelles**	LE ROUX Céline			
	Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques			
		BOCHATON Alice			
		GRATALOUP Sylvain			
		VENEL Anne-Laure			
		Non désigné(e)			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa	P		
	Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon			
	Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick	P		
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques			
	Association nationale des apprentis	MARTIN Baptiste			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLON Christian			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte			
		BONNEFOY Thomas			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
		RESCHE-RIGON Frédérique			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	P		
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves	P		

P : procuration

3	**Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne**	AUBERGER Eliane	P		
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard			
		PELLET Anne			
		RIALHE Anne			
		WALBAUM Ludovic			
4	**Personnalités qualifiées**	CARUANA Laurent			
		COLLONGE Martine			
		MANET Louis			
		MERCIER Chantal			
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence			

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL
gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN
ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON
corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargé d'études

Adrien LECOMTE
adrien.lecomte@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 50 27

Contact presse

Nancy PIEGAY
nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
ceser.auvergnerhonealpes.fr

NOTE

Les Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030 se dérouleront majoritairement en Région Auvergne-Rhône-Alpes. A un peu plus de 3 ans de cet évènement, l'organisation de celui-ci se précise de la part des différents acteurs concernés.

A cette aune, et dans la lignée d'un précédent rapport sur le sujet, le CESER a souhaité s'emparer de la thématique évaluative pour proposer des critères, à même de juger de la réussite de ces futurs Jeux d'hiver en termes d'héritage.

A 1200 jours de l'ouverture des JOP, c'est avec son regard propre, illustrant celui porté par la société civile organisée sur ces Jeux Alpes 2030, que le CESER propose cette note contribuant ainsi au débat public sur cet évènement significatif.

EVALUATION DE POLITIQUES PUBLIQUES | ALPES 2030 CRITERES | JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES | JOP HIVER

Crédits photos : © Christian Martelet/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, © P. Smit/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, © B. Becker/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, © P. Soissons/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, © F. Lesca/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

ceser.auvergnerhonealpes.fr

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon Cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04 73 29 45 29